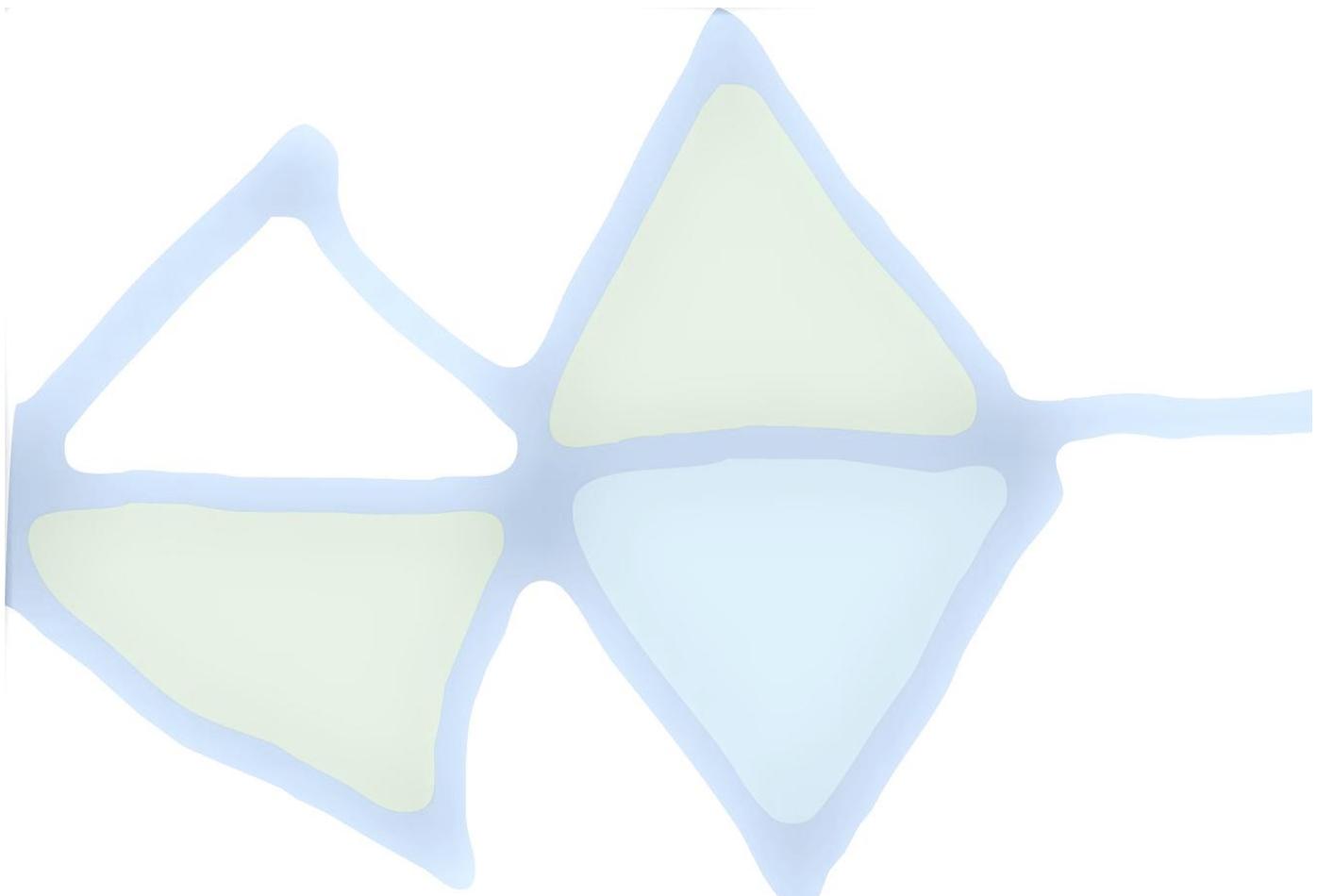


S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

**Comité Syndical
du 14 février 2024**

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024



Membres Adhérents :

Département des Alpes de Haute-Provence – Département des Hautes-Alpes,
Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Communauté de Communes Serre-Ponçon - Val d'Avance
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et est obligatoire dans les Communes ou établissements publics de plus de 3 500 habitants.

Il est adossé sur un rapport prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'établissement portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, ressources propres, subventions).
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire permet ainsi d'apprécier la situation financière du Syndicat Mixte, afin de mieux préciser les choix budgétaires à réaliser en fonction du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon tel qu'approuvé par délibération n°2023-36 du 8 novembre 2023, du soutien financier prévisible à son égard par les grands partenaires institutionnels et des capacités d'autofinancement mobilisables par les membres de l'établissement public. L'analyse budgétaire repose notamment sur le bilan comptable tel qu'il a pu être établi de manière provisoire par les services du S.M.A.D.E.S.E.P. à la fin de l'exercice 2023 ; s'il n'a donc pas valeur de Compte Administratif, sa date d'élaboration après la date de clôture de l'exercice budgétaire lui confère une grande précision.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, le rapport d'orientation budgétaire doit être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016). Il pourra également être transmis aux Présidents des structures adhérentes au syndicat mixte, dans le cadre de leurs préparations budgétaires respectives.



SOMMAIRE

Un contexte macroéconomique difficile	5
Le Bilan d'exécution budgétaire 2023, en quelques mots... ..	11
2023, retour à un fonctionnement normal après l'exception 2022.....	12
Des recettes marquées la croissance des ressources propres... ..	14
Des dépenses limitées aux engagements et charges incompressibles	17
Capacité d'épargne et stratégie budgétaire	19
L'investissement 2023.....	23
Le bilan social.....	28
... et des prévisions pour poursuivre nos actions en 2024.....	30
Le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon : proposition de programmation à 5 ans	31

Un contexte macroéconomique difficile

Monde : une croissance modérée en 2023 - source : Caisse d'Epargne (Support à la préparatoire du DOB (novembre 2023))

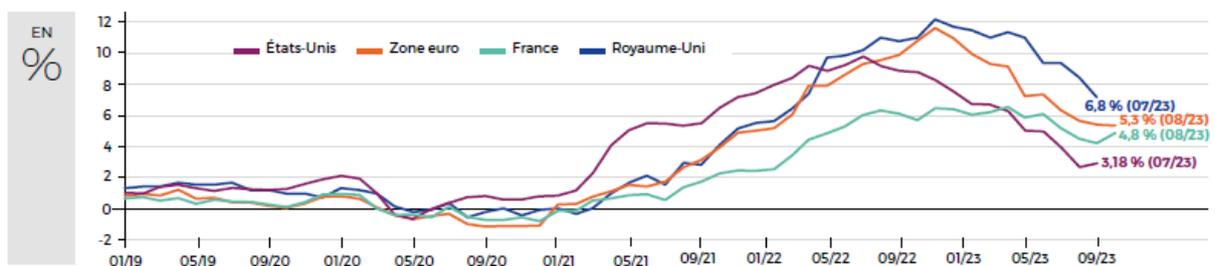
Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

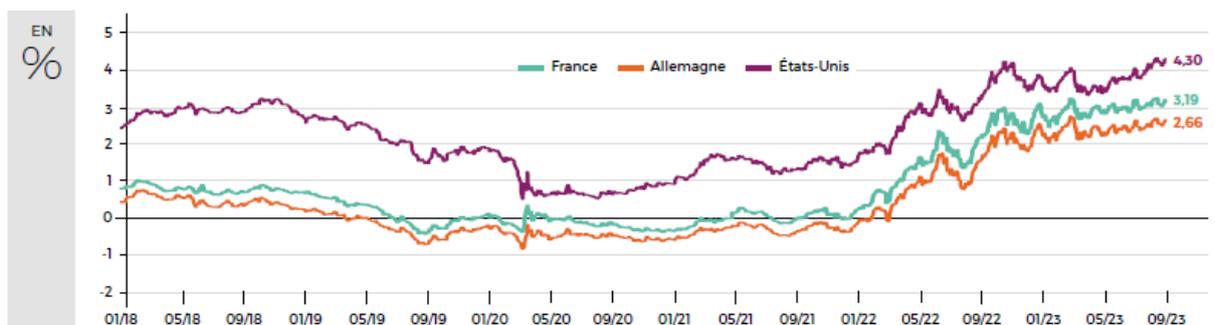
© La Banque Postale



Source : IHS, LBP.

Taux des obligations d'État à 10 ans

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

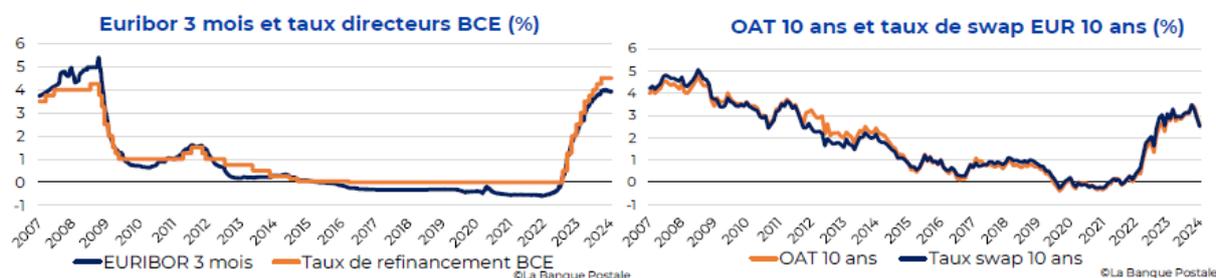
En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au 3^{ème} trimestre à -0,1% (après +0,3% au T2 et +0,1% au T1). Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un

pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% T/T au T2 après +0,3% au T1.

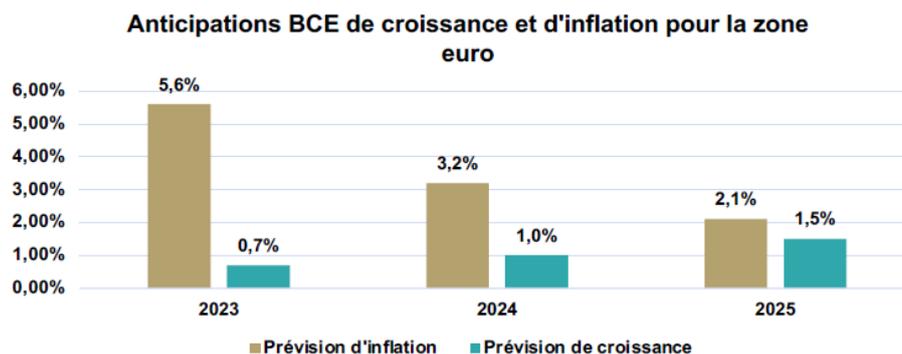
Zone Euro : la dynamique de déflation se poursuit – source : Caisse d'Epargne (Support à la préparatoire du DOB (novembre 2023)

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. La première estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

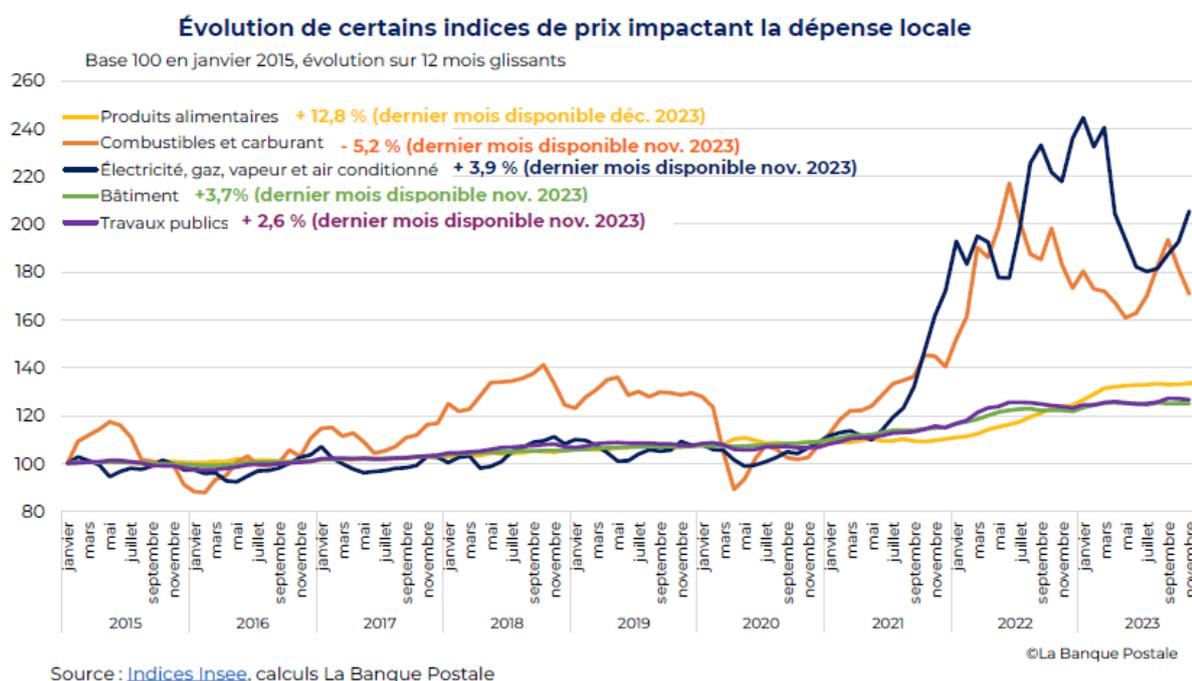
Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +3,9% au T4 et 5,8% sur l'ensemble de l'année.



Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.



France : les perspectives d'emploi restent favorables – source : Caisse d'Épargne (Support à la préparatoire du DOB (novembre 2023))



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a fortement ralenti au T2 pour être quasi stable à +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Les premiers chiffres du T3 ont indiqué une légère baisse de l'emploi salarié privé : -17 700 emplois, soit -0,1% T/T. La baisse est concentrée dans l'intérim tandis que l'emploi salarié privé hors intérim est stable. Au T3, seule l'industrie a créé des emplois (+6 400) contre -18 600 dans le tertiaire (marchand et non marchand) et -4 800 dans la construction. Sur un an, l'emploi salarié reste en hausse de 0,7% en GA, soit 138 800 emplois.

Au T2 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2% de la population active, après 7,1% T1 (son niveau le plus bas depuis 1982). En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, mais a augmenté de 0,3 point sur un an. La part des personnes se trouvant dans une situation de sous-emploi est également stable sur le trimestre à 4,5% après 4,4% tandis que le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu à son plus haut historique (73,9%).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

France : Le rétablissement des finances publiques sera lent – source : Caisse d'Épargne (Support à la préparatoire du DOB (novembre 2023))

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après le *Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024)* présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Le projet de Loi de finances 2024 (PLF)

Les interventions de l'État auprès des acteurs économiques pour atténuer les chocs successifs depuis 2020 (COVID, prix de l'énergie) et une politique structurelle de réduction des impôts ont creusé la dette et les déficits publics, au-delà des normes européennes (3% du PIB pour le déficit et 60% du PIB au plus pour la dette publique).

En 2022, le déficit public atteint 4,8%, celui-ci étant principalement imputable à l'Etat. La dette publique représente plus de 110% du PIB ; moins de 10% de cette dette dépend des collectivités (9,3%).

L'État s'est fixé pour objectif le retour à des comptes publics normalisés. Le déficit reviendrait sous la barre des 3% du PIB et le ratio de dette publique devrait s'améliorer à 108,3%.

Les collectivités sont associées à cette trajectoire de redressement. Le projet de loi de programmation des finances publiques prévoit :

- Une réduction des dépenses des collectivités en volume, c'est-à-dire une progression à un rythme inférieur à celui de l'inflation (-0,5% en fonctionnement chaque année de 2024 à 2027 ; -0,3% en moyenne annuelle en investissement)
- Une réduction de l'endettement en volume en 2026 et 2027 (progression inférieure à l'inflation de 1,9% en 2026 et 1% en 2027).

A ce stade, l'État ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect de ces objectifs. Les collectivités seront associées à la maîtrise des dépenses publiques au sein d'un Haut Conseil des Finances Publiques Locales instauré en septembre dernier. Cette instance réunit des membres du Gouvernement, de la Cour des Comptes, des Assemblées ainsi que des représentants des collectivités locales.

L'incidence du contexte général sur le budget syndical – source : site Internet « Club finances de la Gazette des Communes » (8 janvier 2024)

Si un effort considérable est attendu des collectivités pour contribuer à la résorption du déficit public, censé revenir de 4,9 % à 4,4 % du PIB en 2024 puis 2,7 % en 2027, la loi de programmation des finances publiques qui accompagne le projet de loi de finances (PLF) reste peu disert sur les mesures qui doivent les inciter à suivre cette trajectoire. Les collectivités percevront néanmoins les effets du mouvement de désinflation, désormais bien engagé :

- à travers la révision à la baisse de la croissance de la TVA 2023 (dont un quart revient désormais aux collectivités), à hauteur de + 3,7 % contre + 6,1 % annoncés en début d'année ;
- également via le coefficient de revalorisation des valeurs locatives forfaitaires, calé depuis 2018 sur l'IPCH constaté en glissement annuel au mois de novembre et qui s'élève donc à +3,8 % en 2024.

Si le verdissement des finances locales est globalement attendu, les mesures concernant les Communes et EPCI prolongent la revalorisation des dotations décidée en 2023 suite à près de dix années de « vaches maigres ». Le PLF 2024 revalorise de +320 M€ la DGF du bloc communal. L'essentiel est affecté aux dotations de péréquation des communes (+150 M€ sur la DSR, dont 60 % devront être affectés à la part péréquation, et +140 M€ sur la DSU), le solde de 30 M€ alimentant la dotation d'intercommunalité.

La dotation d'intercommunalité, dont le plafond d'évolution individuel est relevé de 110 % à 120 %, sera désormais augmentée de +90 M€ chaque année. Le financement sera assuré exclusivement par l'écêtement de la dotation de compensation : la pression qu'elle subit à la baisse pourrait ainsi avoisiner -4 %, contre -2 % par an précédemment et -1,5 % en 2024 du fait de l'abondement précité. Ces mesures font écho à deux objectifs que poursuivaient la réforme avortée de 2015 et celle de 2019 (quant à elle bien entrée en vigueur) : la réallocation de la dotation de compensation entre les territoires et l'accélération du transfert des centres urbains vers les EPCI ruraux, qui compteront parmi les principaux bénéficiaires du déplafonnement.

Côté départements le grand sujet du PLF 2024 est la refonte de leurs potentiels financiers, au sein desquels l'impact du remplacement de la taxe foncière par une quote-part de TVA nationale avait été neutralisé par un coefficient fixe, dont la validité juridique était depuis questionnée. La solution retenue pour y parvenir consiste à lui substituer un nouveau coefficient de pondération, quant à lui évolutif puisque reposant sur trois critères, comparés chacun à la moyenne nationale : le revenu par habitant (pondéré de 1/3 dans la formule de calcul), la TVA-CVAE par habitant (1/3) et les DMTO par habitant perçus en moyenne au cours des cinq dernières années (1/3). L'opération est lissée sur trois ans (2025-2027), la neutralisation demeurant totale en 2024. Si à quelques exceptions près la mesure devrait permettre de limiter les effets indésirables sur les péréquations, c'est au prix d'une nouvelle dose de complexité dans le calcul des indicateurs de richesse départementaux, dont la formule sera désormais particulièrement alambiquée.

Le Projet de Loi de Finances 2024 semble donc préserver l'équilibre financier des collectivités adhérentes au S.M.A.DE.SE.P. Si la déflation pourra engendrer une perte relative de ressources (ou une croissance moins soutenue), le possible décalage entre l'inflation qui persiste dans une certaine mesure et la croissance des dotations, reste à évaluer. Plus encore, les politiques locales d'investissement devront gérer au mieux les taux directeurs très hauts, rendant le recours à l'emprunt plus coûteux. Ces facteurs influenceront nécessairement sur la capacité de ses structures membres à accompagner l'établissement public par le biais des cotisations statutaires qu'elles lui versent.

Ces cotisations, qui demeurent particulièrement stables depuis plus de 10 ans (ce qui constitue déjà une baisse en euros constants), auraient vocation à suivre à minima l'inflation pour

permettre d'assurer la gestion des équipements réalisés depuis cette même période. Plus encore, l'ambition aujourd'hui annoncée que de rendre l'économie du lac plus résiliente aux effets du réchauffement climatique, réclame un investissement important visant à adapter l'infrastructure nautique à des bathymétries plus basses. Si le S.M.A.DE.S.E.P. pourra à terme prévoir le confortement significatif de ses ressources propres (du fait de la sécurisation du fonctionnement de cette infrastructure), ses collectivités adhérentes doivent nécessairement apporter l'autofinancement permettant cette transformation structurelle du lac.

Un budget de transition à la suite de l'été 2022

- La réalisation des investissements n'est globalement possible qu'au cours de l'hiver, à cheval sur 2 exercices: le vote du BP 2023 en mars n'a pas permis l'engagement de travaux structurels au regard du marnage de la retenue
- De nombreuses études préparatoires réalisées
- Des projets budgétés en fin d'année pour une réalisation espérée en 2024

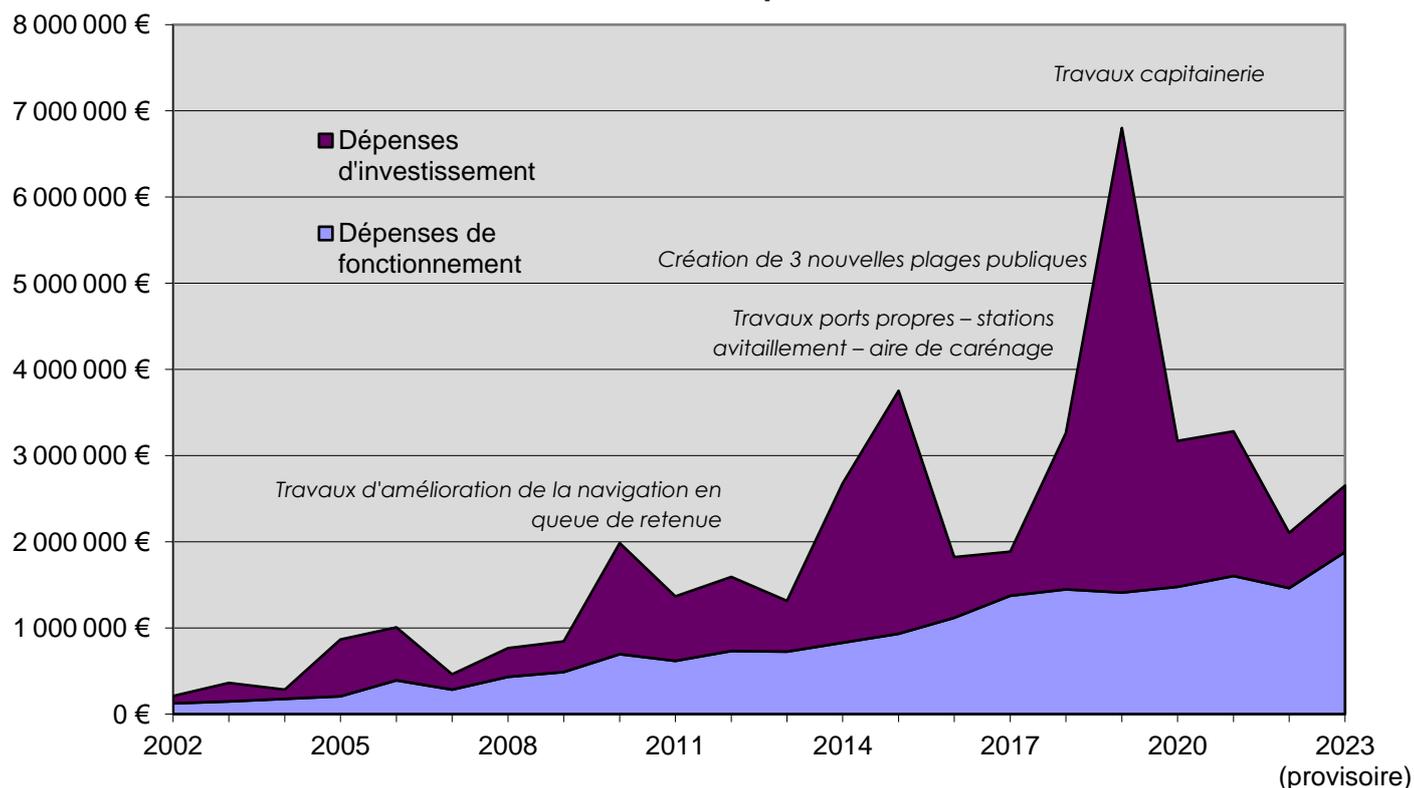
Une dépense globale portée à 2,65 M€

- Les dépenses d'investissement limitées à 770 000 €
- Les dépenses de fonctionnement connaissent une forte hausse du fait de l'activité touristique à nouveau "normale" et de l'ingénierie requise par le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon

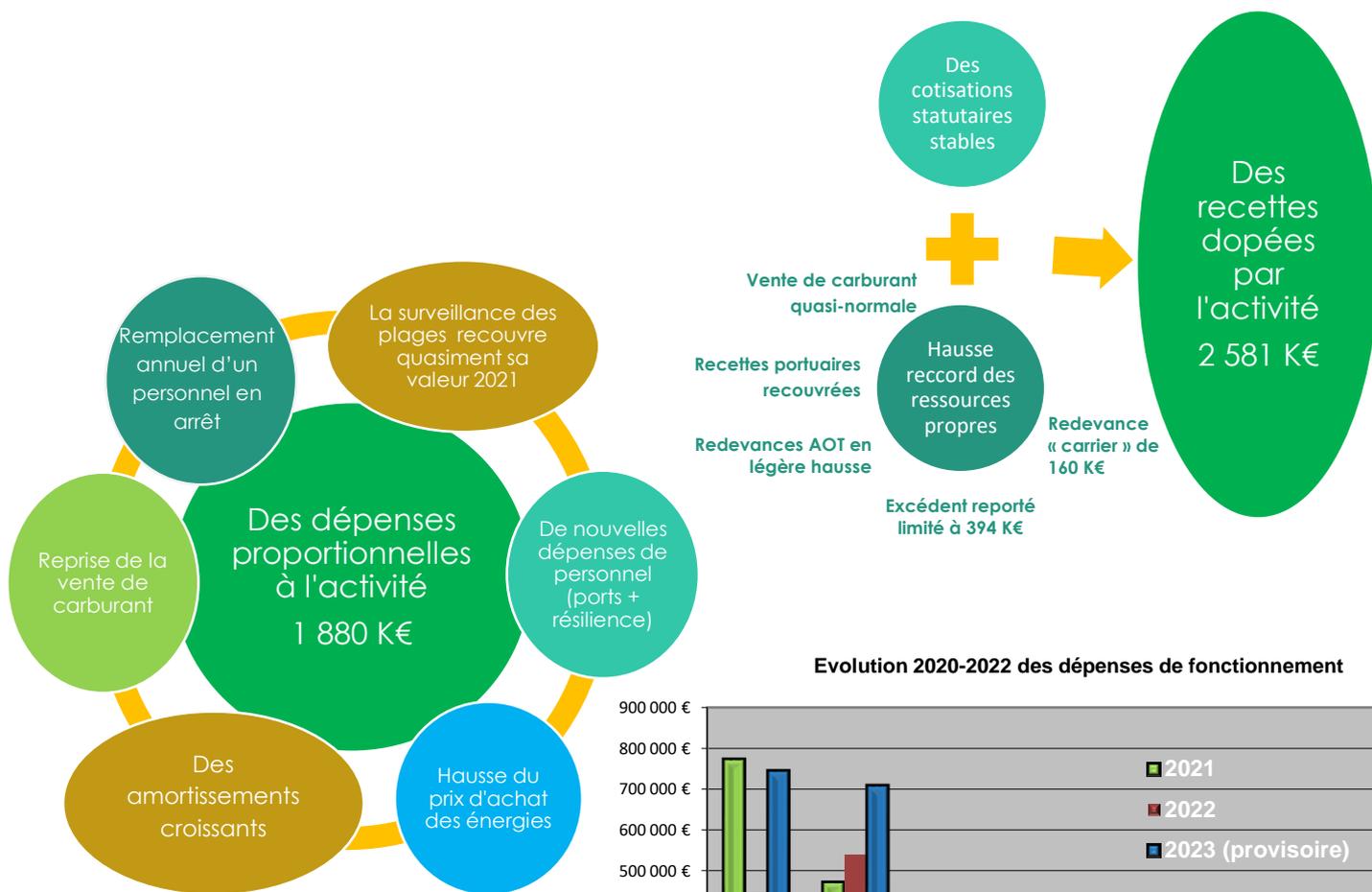
Le confortement significatif des recettes propres

- A hauteur de 1,27 M€ (hors excédent reporté de 2022), les ressources propres perçues en 2023 constitue un record dans l'histoire du SMADESEP
- Les cotisations statutaires, gelées à leur montant de 2022, ne représentent plus que 20% des recettes de fonctionnement

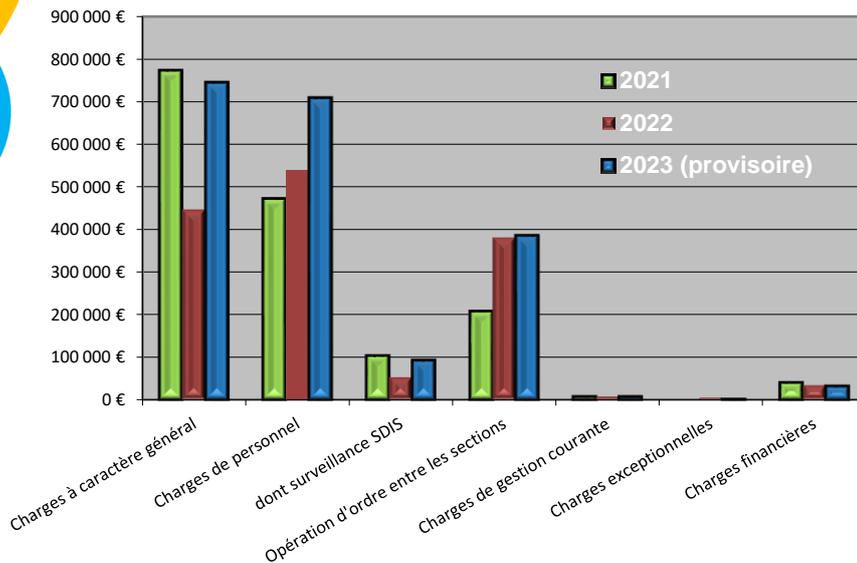
Evolution de la dépense budgétaire réelle en fonctionnement et en investissement depuis 2002



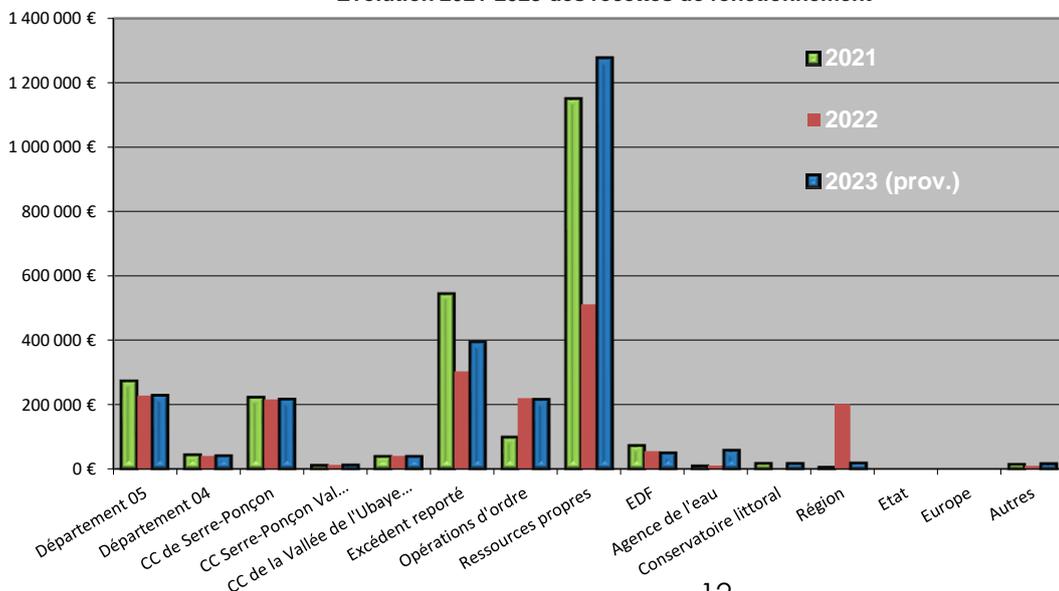
2023, retour à un fonctionnement normal après l'exception 2022...



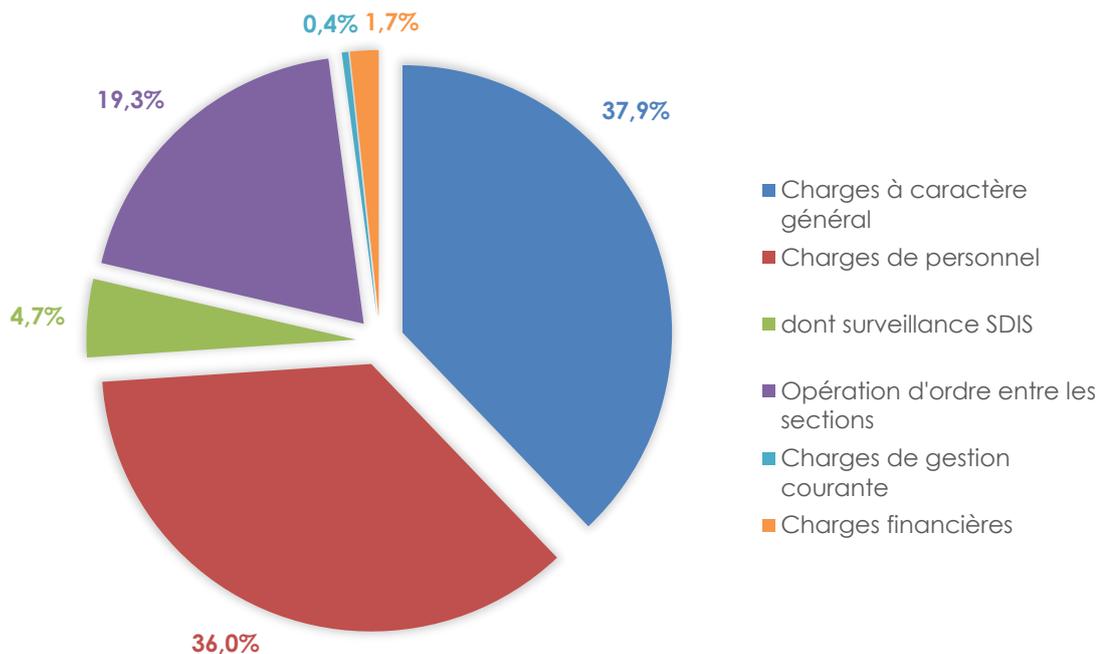
Evolution 2020-2022 des dépenses de fonctionnement



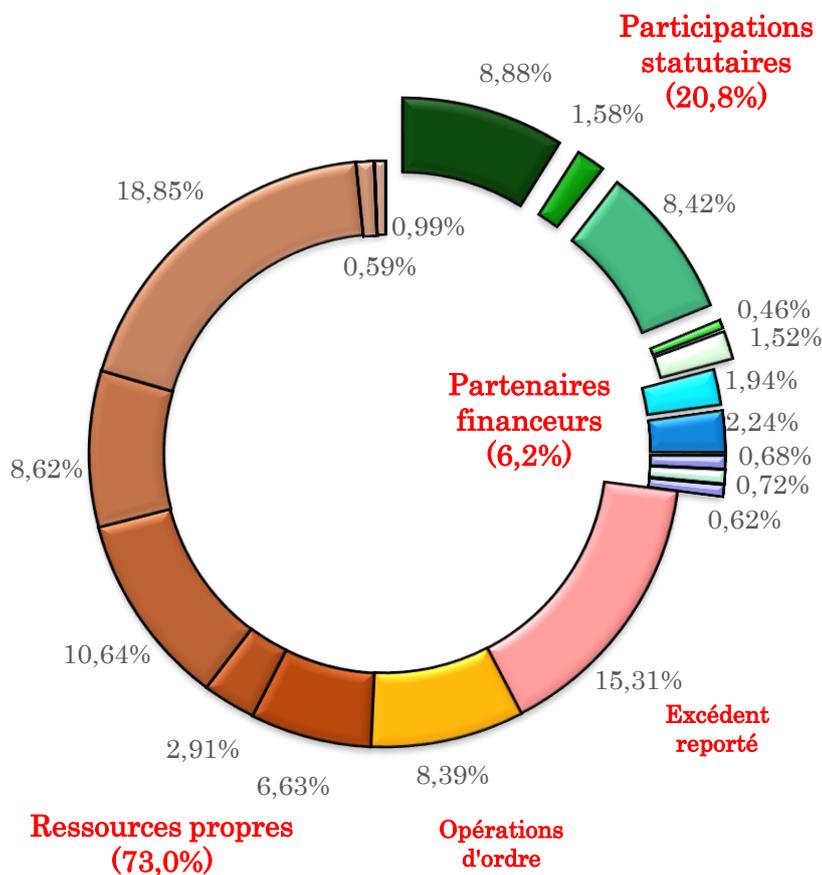
Evolution 2021-2023 des recettes de fonctionnement



EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023 / DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



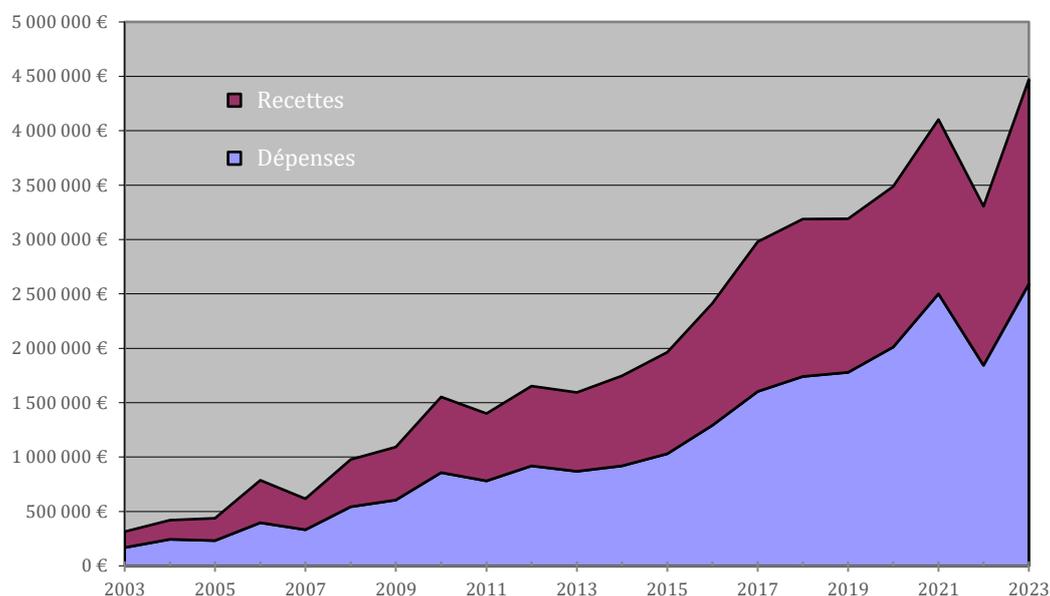
- Département 05
- Département 04
- CC de Serre-Ponçon
- CC Serre-Ponçon Val d'Avance
- CC de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon
- EDF
- Agence de l'eau
- Conservatoire littoral
- Région
- Redevances carriers et autres prod gestion courante
- Produits exceptionnels
- Redevance d'occupation du DPH
- Location des mouillages
- Autres ventes de produits finis (carburant)
- Variation des stocks
- Remboursement de salaire



Excédent de fonctionnement

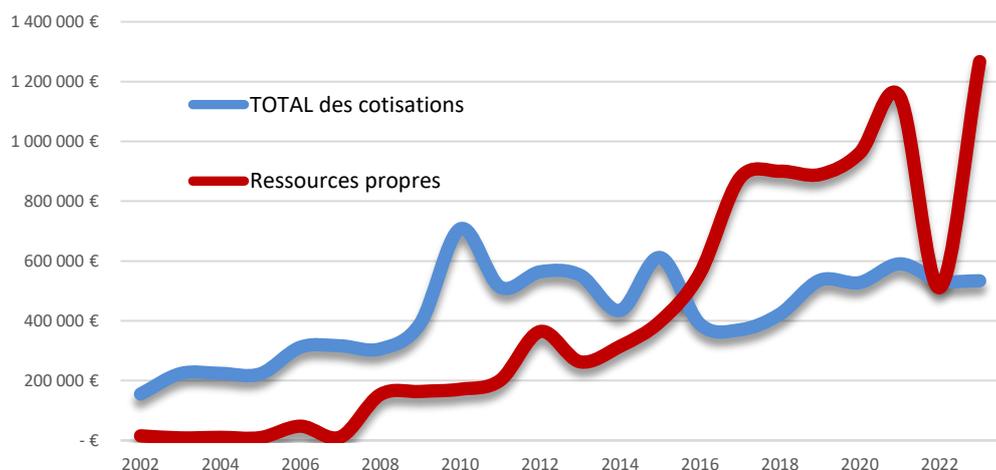
L'excédent de fonctionnement retrouve sa valeur de 2021 : l'absence de virement de crédits à l'investissement et la hausse sensible des ressources propres expliquent cette large augmentation.

Evolution du solde de fonctionnement depuis 2003



Les ressources propres atteignent un niveau inégalé, correspondant à plus de deux fois le montant des cotisations

Evolution des cotisations et des ressources propres



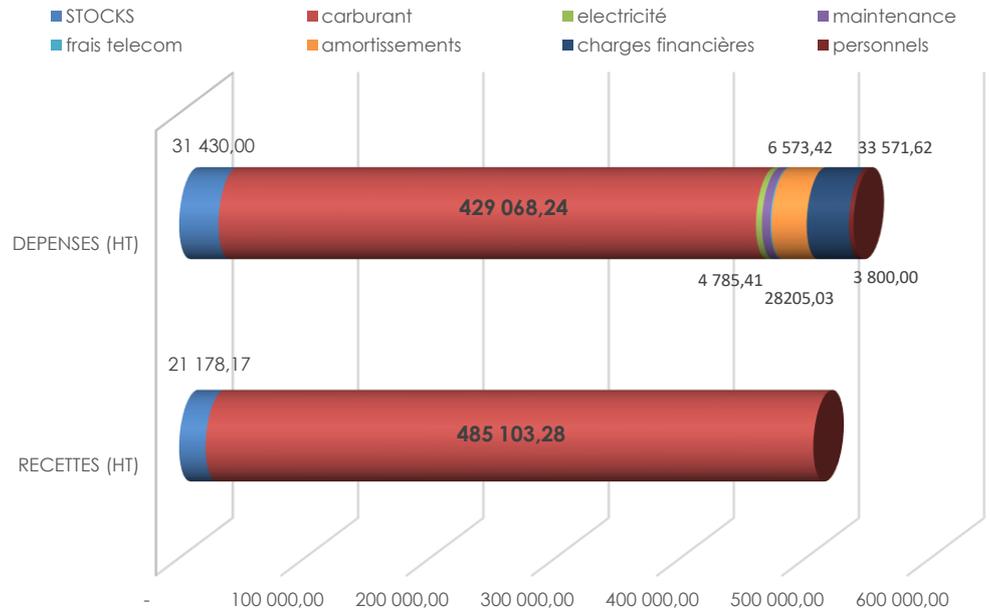
Vente de Carburant

Si l'activité nautique sur le lac n'a certainement pas été la plus soutenue, la vente de carburant a retrouvé un seuil acceptable après la sécheresse de 2022.

TOTAL des livraisons annuelles de carburant SP98



Le service public d'avitaillement en carburant reste déficitaire de -22 000 € toutes charges comprises. Il dégager néanmoins une marge brute de 43 000 €, avant amortissements, remboursement de la dette, et frais de personnel.

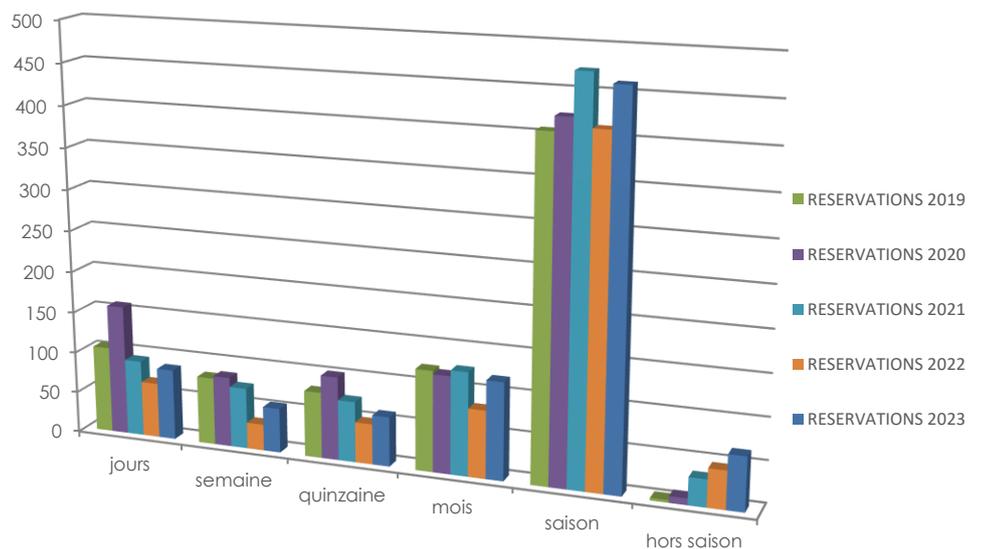
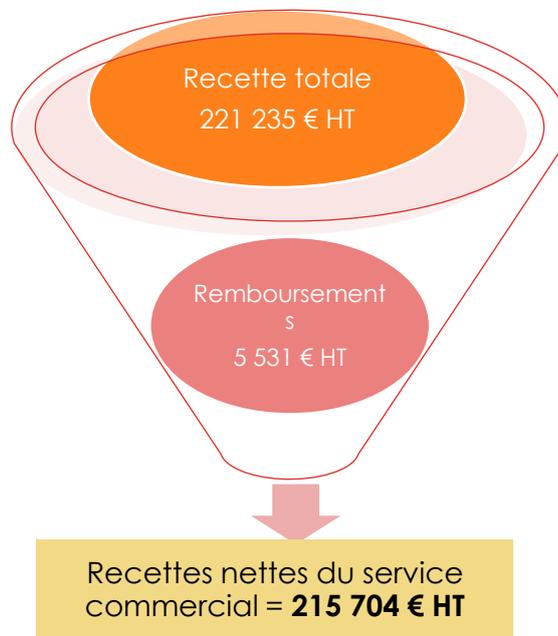


Gestion portuaire

L'année 2023 marque le retour à une situation normale, après l'été 2022 très difficile.

Il s'agit donc de la 1^{ère} année de pleine exploitation assumée en régie par le S.M.A.DE.SE.P., qui a pu tester ses dispositifs de gestion opérationnels (logiciel, bateaux et personnels dédiés). L'absence de la Régisseuse titulaire a toutefois conduit au recrutement tardif d'un agent contractuel, logiquement moins formé que la titulaire.

Si l'expérience 2022 a sans doute conduit à une perte induite de chiffre d'affaires (-3 500 € par rapport au record de 2021), l'activité a globalement rencontré un niveau de satisfaction croissant de la part des plaisanciers.

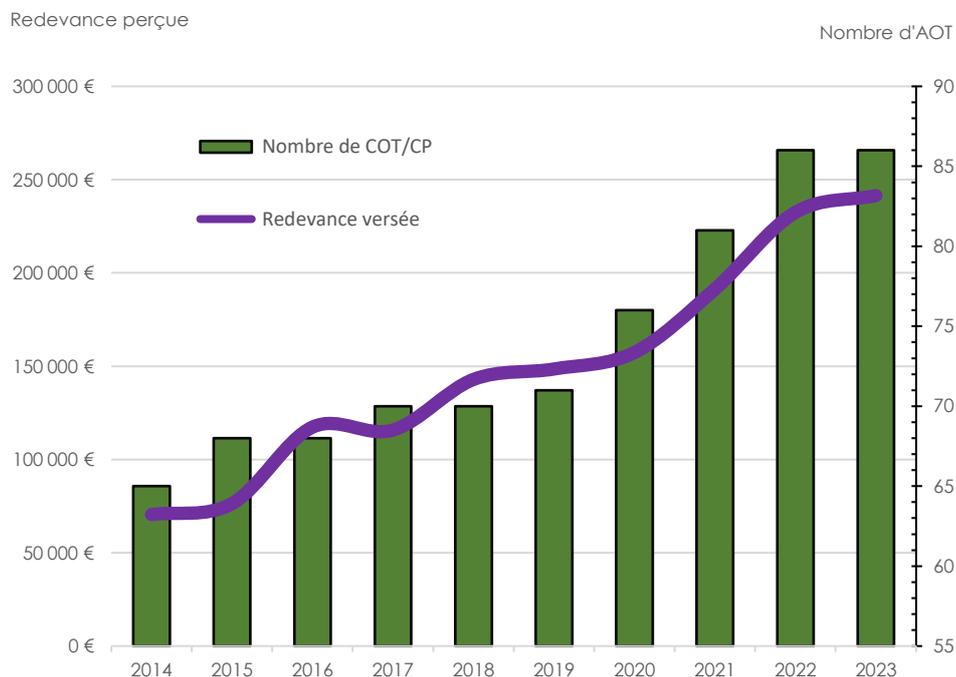


Gestion des COT

Après une phase de croissance soutenue depuis 2020, les Contrats d'occupation du domaine public connaissent une stabilisation en 2023 : le nombre important de prestataires d'activités sur le lac comme la sensibilité de ces acteurs à son mariage, cruellement rappelé en 2022, expliquent cette stabilité.

Les redevances issues de ces occupations génèrent aujourd'hui une recette annuelle de plus de 241 000 €.

Evolution du nombre de COT / Contrats professionnels et du montant de redevance 2014-2023



Des partenariats continus sur des programmes communs...



Convention qui permet au conservatoire de renforcer sa présence sur Serre-Ponçon avec la venue d'un technicien de manière régulière et l'usage des locaux de la capitainerie.



Convention d'actions et de moyens déclinée autour de grands axes :

- Gestion environnementale du domaine public hydroélectrique
- Gestion multi usages de la retenue de Serre-Ponçon (résilience)
- Communication autour de la sécurité

Convention « cadre » renouvelée par signature conjointe en février 2023

Plan de développement résilient du lac de Serre-Ponçon (non-reversement de 25% du montant global des redevance d'AOT)



Soutien maintenu depuis 2009 au contrat de Bassin-versant puis à l'Observatoire environnemental du lac de Serre-Ponçon

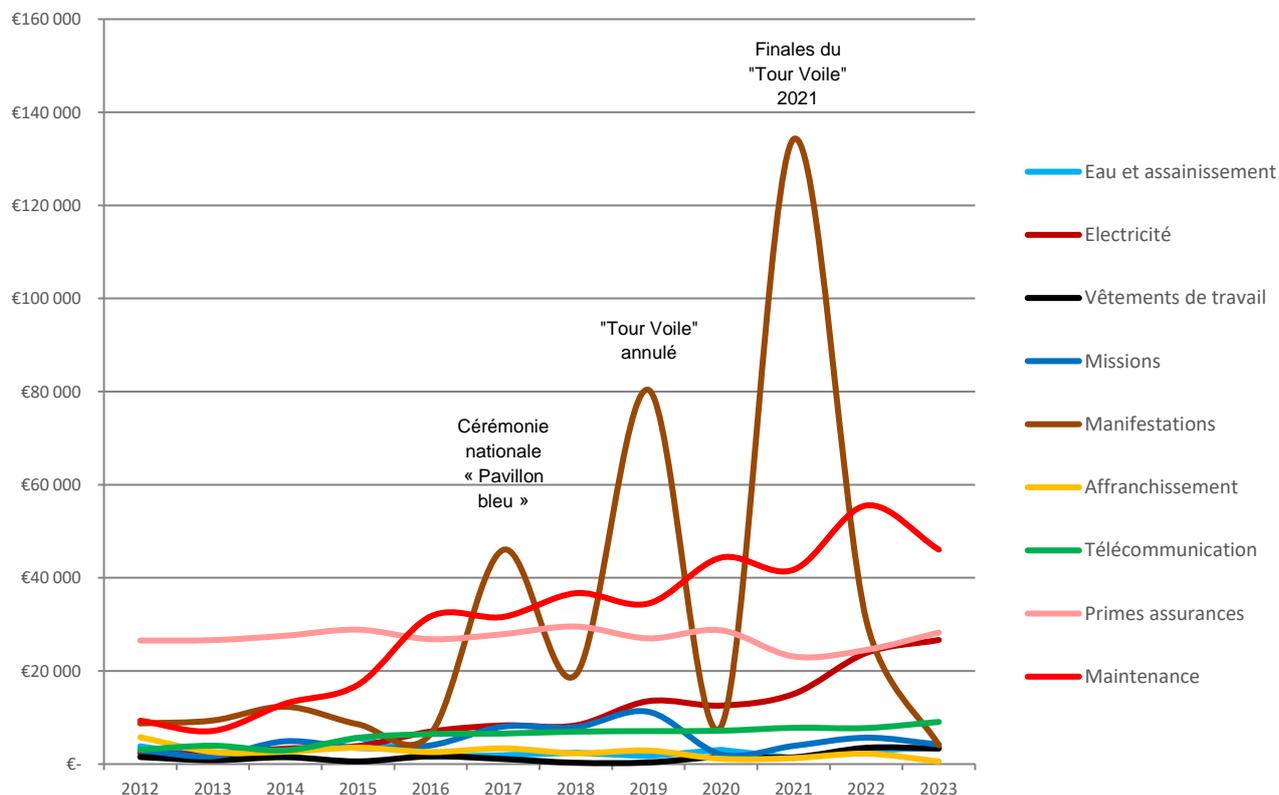
Des dépenses limitées aux engagements et charges incompressibles

A plus de 46 000 €, la maintenance des infrastructures syndicales poursuit sa croissance si l'on considère les dépenses exceptionnelles connues en 2022 (radeaux UROS, logiciel des stations-service...). Les consommations et abonnements électriques constituent désormais une charge importante, à hauteur de près de 30 000€/an (en augmentation constante!).

Des dépenses de personnel connaissent une augmentation significative avec le recrutement d'un maître d'oeuvre en charge d'alimenter le "plan de résilience" et de l'agent contractuel venant palier l'absence de la Régisseuse des ports.

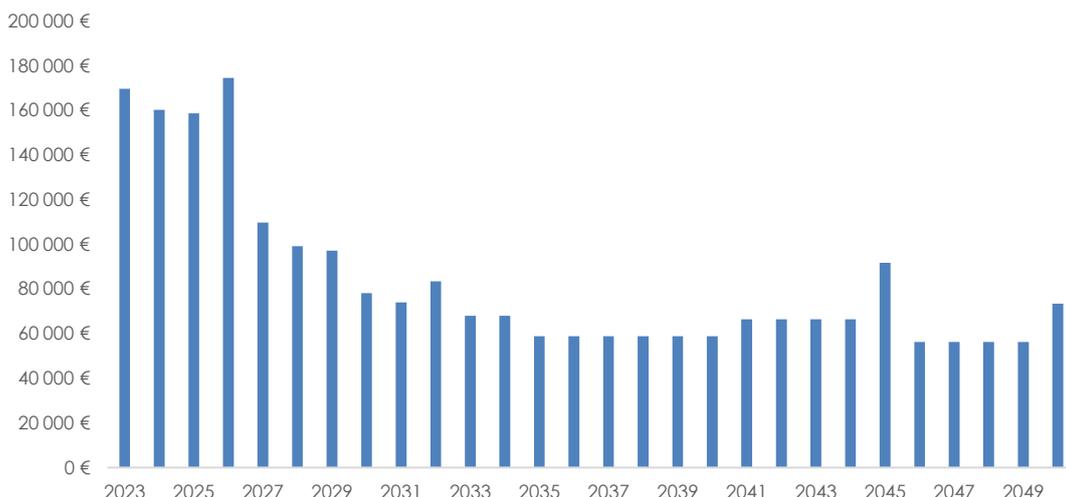
Les charges à caractère général sont principalement impactées par l'achat de carburant requis pour le fonctionnement des aires d'avitaillement sur ponton.

Avec l'arrêt de la "Faites du lac", le SMADESEP a réduit au maximum ses dépenses événementielles.



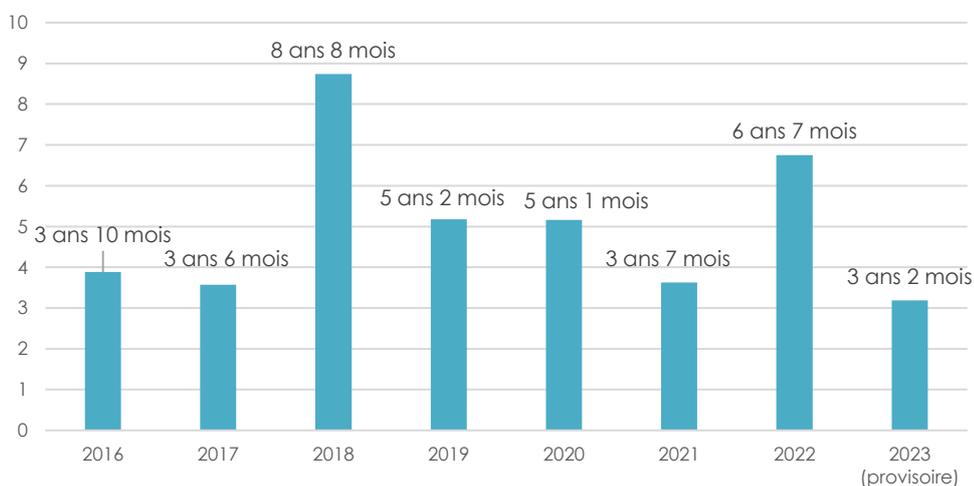
Des amortissements importants sur la durée

Amortissements (transferts réels) - évaluation au 31/12/2023



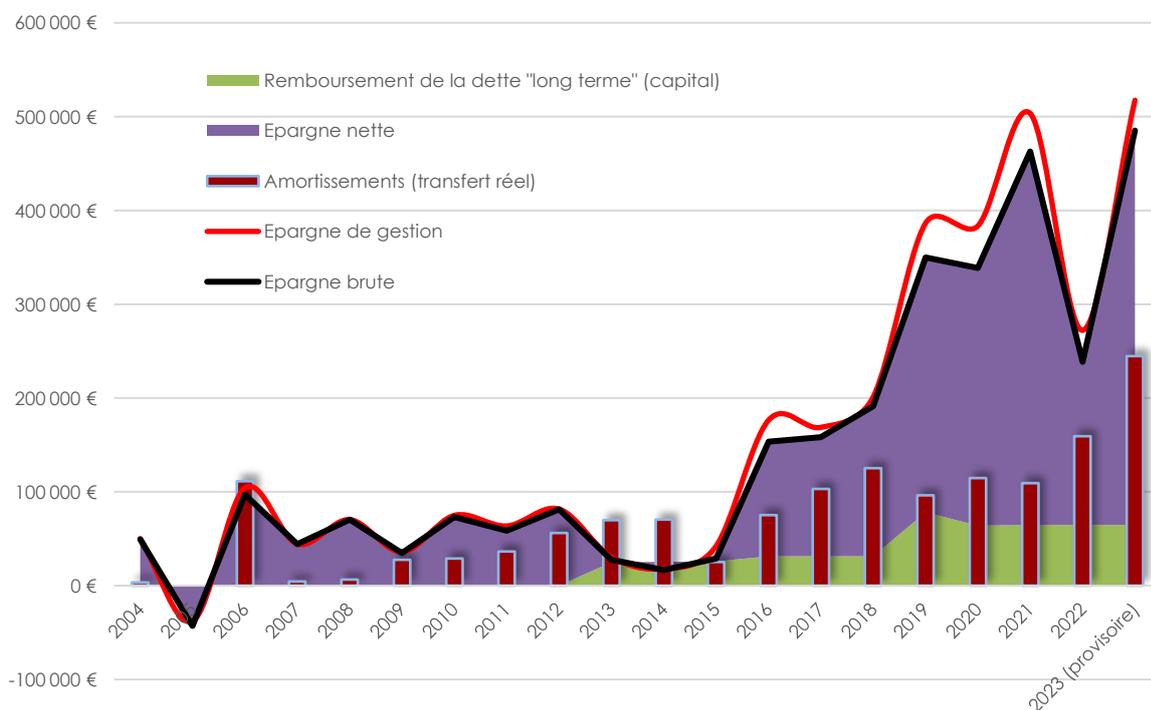
La capacité de remboursement de la dette

Capacité de désendettement



La capacité d'épargne retrouvée...

Evolution de la capacité d'épargne du SMADESEP



Capacité d'épargne et stratégie budgétaire

Quand le SMADESEP a perçu ses recettes réelles (hors excédent reporté et opérations d'ordre = amortissements) et réalisé ses dépenses réelles (hors travaux en régie et charges d'intérêts), il reste un surplus que l'on appelle « **épargne de gestion** ». Cette épargne atteint un niveau record cette année en dépassant 508 000 € contre 272 000 € l'année dernière et 503 000 € en 2022. Le S.M.A.DE.SE.P. a donc recouvré un fonctionnement conforme à l'exercice précédant immédiatement celui que le fort marnage estival avait largement impacté.

Une fois les charges d'intérêts remboursées, reste disponible « **l'épargne brute** » (ou « autofinancement brut »), utilisée pour financer le remboursement de la dette, et, pour le surplus, de nouveaux investissements. Cette épargne, qui doit donc obligatoirement être supérieure au remboursement annuel du capital emprunté, détermine le **taux de solvabilité** de la collectivité. Du fait de la reconstitution de l'épargne brute qui passe ainsi de 238 K€ à 476 K€, la solvabilité du S.M.A.DE.SE.P. s'améliore nettement cette année, en passant de 6 ans et 7 mois à 3 ans et 2 mois en 2023. De manière corrélée, l'épargne brute du S.M.A.DE.SE.P. atteint 24,15% contre 18,06% en 2022 et 24,91% en 2021.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne résiduelle une fois l'annuité de la dette « long terme » (capital) réglée (soit 66 000 € environ en 2023), est pour partie affectée à l'autofinancement nécessaire à l'investissement prévu sur l'exercice (soit 90 375,95 € d'affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement -article 1068- et 499 931 € prévus au BP 2023 après DM et non réalisés -article 023-). Cette épargne atteint en 2023 410 K€ contre 174 K€ en 2022 et 398 K€ en 2021.

Le décalage existant entre la programmation budgétaire des opérations d'investissement et le vote budgétaire (en février/mars) constitue souvent une difficulté majeure dans la réalisation des dépenses prévues par le S.M.A.DE.SE.P. En l'occurrence, si l'évolution de la cote du lac a connu au cours de l'année 2023 une trajectoire à peu près habituelle (sauf au T4 qui a rencontré un niveau du lac très élevé), ces plannings décalés auront interdit toute réalisation majeure dans la retenue. Aussi, seules les opérations préparatoires (études), les travaux et équipements réalisés en régie (amélioration des équipements et des sites nautiques pour plus de 150 K€) et les actions non dépendantes du niveau d'eau (Site Internet, équipements numériques, remboursement des emprunts « court terme ») auront pu être correctement menés, pour **une dépense d'investissement limitée à 770 000 €** environ. Il est à noter que les 120 K€ de dépense correspondant à l'amélioration du service public d'avitaillement en carburant (sécurisation des réseaux, doublement des cuves et des pistolets de distribution à Savines-le-Lac et Chorges) n'ont toujours pas pu être mandatés du fait d'un marché non totalement réceptionné (malgré une commande passée au printemps 2022 !). Le taux de réalisation global demeure ainsi d'autant plus **médiocre** (22,26%) que des opérations importantes ont été inscrites au budget par décision modificative de fin d'année (400 000 € d'aménagement des plages de Saint-Vincent-les-Forts). Au global, le solde de réalisation budgétaire en section d'investissement devrait être positif de +37 K€ pour un résultat de clôture à +132 K€ environ.

Le croisement des réalisations de fonctionnement et d'investissement explique le montant positif fin 2023 du « fonds de roulement » : il s'établit fin 2023 à 833 K€ contre 1,042 M€ en 2022 et 408 K€ environ en 2021. **L'intégration des restes à réaliser en recettes et dépenses annule toutefois très largement ce solde positif** : le besoin de financement de la programmation non réalisée et issue du BP 2023, établi en fin d'année à 1,1 M€, conduirait à un **solde déficitaire de -967 K€ en investissement pour un solde global déficitaire à hauteur de -258 K€**. Ce constat

traduit la volonté du Comité syndical de prévoir au plus tôt la programmation d'investissement la plus importante possible au regard des possibilités budgétaires du S.M.A.DE.SE.P. Il s'explique tout autant par des éléments factuels permettant de crédibiliser dès à présent ces reports :

- 34 K€ de recettes (sur des dépenses intégralement prévues – études « Destination France ») n'ont pas (encore) été inscrites au budget ;
- 14 K€ de FCTVA n'ont pas pu être perçus en 2023 du fait de l'annulation du mandat « ponton PMR » et de sa réémission en 2023 (ce montant de FCTVA sera donc perçu en 2024) ;
- Les dépenses d'investissement reportées de 2023 amèneraient, une fois réalisées, à ce que le syndicat mixte assume une avance de TVA de 463 K€ : ce montant pourra aisément être couvert par un emprunt « court terme » permettant d'assumer cette avance de trésorerie.
- Certaines recettes très probables n'ont pas été inscrites au budget (subvention de la Région sur les aménagements de plage à Saint-Vincent-les-Forts) : l'intégration de cette recette conduirait, malgré l'augmentation de la dépense qui y correspond, à réduire la part de l'autofinancement syndical.

Au total de ces ajustements (exception faite de la subvention régionale non formelle acquise), la réalité « théorique » de la balance budgétaire à l'issue de la réalisation de ces reports pourrait reposer sur un excédent de 250 K€ environ.

Ces éléments budgétaires ne devraient pas trop varier en fonction des reports de charges et de recettes de fonctionnement appréciés fin 2023 pour l'année 2024, à savoir :

- La non-réalisation de dépenses courantes (absence de facturation) exigeant leur report sur l'exercice à venir (consommations d'eau et d'électricité, bateau de recherche et de secours), pour environ 20 000 € ;
- Du paiement prévu en 2024 de charges de personnels liées à l'exercice 2023 (GIPA et Prime de pouvoir d'achat pour 10 000 € environ ;

A ces éléments constatés sur 2023 (pour une diminution possible de l'excédent prévisionnel de -30 000 €), il convient d'examiner les évolutions qui devraient intervenir en 2024, à savoir :

- L'incertitude relative concernant le renouvellement du financement du poste « Observatoire » par l'Agence de l'eau pour 20 K€,
- La prise en charge sur une année des postes « MOe résilience », « Animation du plan de résilience / Communication » régisseur des ports publics » et « Agent portuaire » (à partir d'octobre) pour 50 K€ supplémentaires en 2024,
- Le maintien d'une inflation notable, qui, bien qu'en recul, affectera certaines charges à caractère général (électricité, assurances...) pour 40 K€,
- L'augmentation probable des charges de personnels du fait des avancements réglementaires, voire d'une augmentation générale du point d'indice pour 20 K€,
- La perception de subventions en fonctionnement (Leader) pour 10 K€,
- La majoration des ressources propres telles que décidées en 2023 (exploitation portuaire essentiellement) pour 100 K€,
- L'actualisation des cotisations statutaires au regard de l'inflation 2022-2023, pour 54 K€,
- L'absence de travaux de sécurisation de la navigation en queue de retenue (chantier « exhaussement ») pour -160 K€,
- Le soutien d'EDF au plan de résilience pour un montant annoncé en 2024 de 200 K€ (ce montant devrait être de 500 K€ en 2025).

Ainsi, les évolutions budgétaires attendues en fonctionnement (dépenses et recettes supplémentaires prévisibles) devraient conduire à une **légère diminution des marges de manœuvres** (-50 K€).

Aussi, **l'épargne mobilisable sur l'exercice à venir** pourrait intégrer :

- L'excédent capitalisé en fonctionnement sur 2023 pour 170 000 € environ (la prévision de virement à la section d'investissement 2023 est déduite de l'excédent budgétaire en fonctionnement ainsi que des recettes incertaines et reports de charges 2023) ;
- Une **épargne nette sur 2024 susceptible d'osciller entre 300 K€ et 350 K€**, en fonction de l'exploitation touristique estivale et des effets de l'inflation sur les charges de l'établissement ;
- La subvention exceptionnelle d'EDF venant soutenir le projet « cales de mise à l'eau » (plan de résilience du lac) à hauteur de 200 K€, en limitant d'autant le besoin (aujourd'hui budgété) d'autofinancement ;
- Une subvention complémentaire d'EDF de 18 K€ pour accompagner le S.M.A.DE.SE.P. dans les actions de nettoyage du lac à la suite des crues de décembre 2023 (construction de trois barrages flottants).

Cette épargne prévisionnelle, qui pourrait osciller autour de 650-700 K€, pourrait être affectée en section d'investissement :

- aux dépenses d'investissement reportées de l'exercice précédent, réclamant un autofinancement important (900 K€ théoriques),
- aux amortissements (flux réel) dont le montant devrait légèrement diminuer entre 2023 et 2024 (pour passer de 170 à 160K€ environ),
- aux dépenses d'investissement habituelles (opérations en régie) réclamant 60 à 100 K€ annuels d'autofinancement (et autofinancés sur les amortissements),
- aux études préalables permettant de parfaire la programmation du plan de résilience du lac de Serre-Ponçon,
- aux **dépenses exceptionnelles occasionnées par les crues de décembre 2023** (bois flottés), dont le montant prévisionnel atteint 550 000 €HT avec un niveau d'accompagnement incertain de l'Etat (fonds DSEC),
- aux équipements nécessaires et déjà reportés au niveau des matériels mis à disposition des équipes techniques (véhicule électrique, tractopelle).

Comme déjà convenu les années précédente, la capacité d'épargne nette annuelle (sous couvert d'une exploitation touristique « normale ») semble assez insuffisante pour tout à la fois répondre aux enjeux de gestion des aménagements déjà réalisés (soit 100 à 200 K€ annuels), à l'accompagnement requis au niveau des matériels syndicaux (soit 50 K€/an), aux imprévus liés aux caractéristiques de la retenue (marnage estival, bois flottés...), aux efforts d'améliorations touristiques et environnementales prévus sur le lac (soit 100 à 200 K€ annuels) et aux besoins d'aménagements structurels envisagés dans le cadre du plan de développement résilient du lac de Serre-Ponçon (réduction de l'empreinte carbone de l'économie lacustre, travaux d'adaptation vis-à-vis du marnage, diversification touristique...). Même si les ressources propres ont tendance à croître (exception faite de 2022 !), ce constat demeure assez logique compte-tenu du fait que le périmètre d'intervention budgétaire établi par les statuts du S.M.A.DE.SE.P. porte d'abord sur l'exploitation touristique du lac telle que conventionnée avec EDF, c'est-à-dire entre la cote d'exploitation maximale (780 m NGF) et la cote de compatibilité touristique (775 m NGF). L'effort d'aménagement porté depuis 2008 (année de conventionnement avec EDF), aujourd'hui à peu près réalisé demeure sans

commune mesure avec celui à opérer sur des bathymétries bien plus basses (de -5 à -20m), les coûts d'intervention étant bien souvent exponentiels selon la typologie des travaux envisagés.

Au-delà des 33 M€HT d'opérations proposées dans le cadre du plan de résilience, les 16 M€HT de premières priorités devront donc faire l'objet de dispositifs de financements distincts, à l'appui des possibilités nouvelles prévues dans le cadre des dispositions statutaires syndicales en cours de révision. C'est l'ambition aujourd'hui portée collectivement par le S.M.A.DE.SE.P. et ses structures adhérentes, avec le soutien exprimé par EDF, l'Etat et la Région Sud.

Les priorités avancées souhaitent d'abord concentrer l'action publique sur la réduction de la sensibilité de l'économie nautique vis-à-vis du marnage : cette sensibilité rend en effet plus difficile la perspective d'une croissance durable et substantielle des ressources propres de l'établissement public, que ce soit :

- au niveau des redevances d'AOT : les conséquences économique de l'aléa « marnage » sur un lac non adapté justifient aujourd'hui des niveaux de redevance considérés comme assez faibles par rapport à des situations équivalentes ;
- au niveau des recettes portuaires : si l'été 2022 a justifié un nouveau gel tarifaire, a été décidé un ajustement des tarifs pour la saison 2024, notamment pour mieux intégrer la nature du service rendu (distinction plus affirmée entre place sur bouée et sur ponton, taille des bateaux, contrat sur période forfaitaire ou sur durée d'occupation réelle...). Cet ajustement ne sera réellement efficace (et accepté) qu'à la condition d'une sécurisation plus grande du service portuaire vis-à-vis du risque de cote basse du lac. Au-delà de ce principe, un accroissement des ressources doit être également envisageable par l'augmentation mesurée de la capacité portuaire et/ou par l'amélioration du service sur une capacité équivalente (remplacement de l'offre sur bouées par une offre sur ponton, électrification des emplacements, confortement sensible de la durée possible d'activité portuaire sur l'année).

Dans ces conditions, la programmation sur 5 ans de ces 16 M€HT de priorités pourra permettre la mise en œuvre des investissements requis pour l'adaptation suffisante (-15m) au marnage de l'infrastructure nautique. Cette phase devrait opportunément faire l'objet d'une **contractualisation avec d'autres financeurs** (comme la Région et EDF), en permettant ainsi de donner toute lisibilité budgétaire aux structures adhérentes de l'établissement. La question de la **participation ciblée des Communes** riveraines pour des aménagements considérés comme d'intérêt principalement local (plages) demeure également posée, que ce soit par fonds de concours (via leurs EPCI de rattachement) ou par offre de concours directement versée au S.M.A.DE.SE.P. (cette dernière éventualité sera alors conditionnée à l'intérêt économique immédiat de la Commune concernée à voir le projet être réalisé par le syndicat mixte). Quelle que soit la direction retenue, la solidarité tenant compte des possibilités budgétaires de chacune Commune devra nécessairement intervenir.

La négociation actuellement engagée pour le financement du plan de développement résilient du lac de Serre-Ponçon, devrait permettre de connaître dans l'exercice les montants de participation de chaque structure adhérente sur les 5 années de programmation prévue à partir de 2025. L'année 2024 autorisera déjà l'engagement de ce plan pour des opérations autofinancées sur fonds propres du S.M.A.DE.SE.P. (cales de mise à l'eau, plage de Saint-Vincent-les-Forts avec offre de concours de la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon).

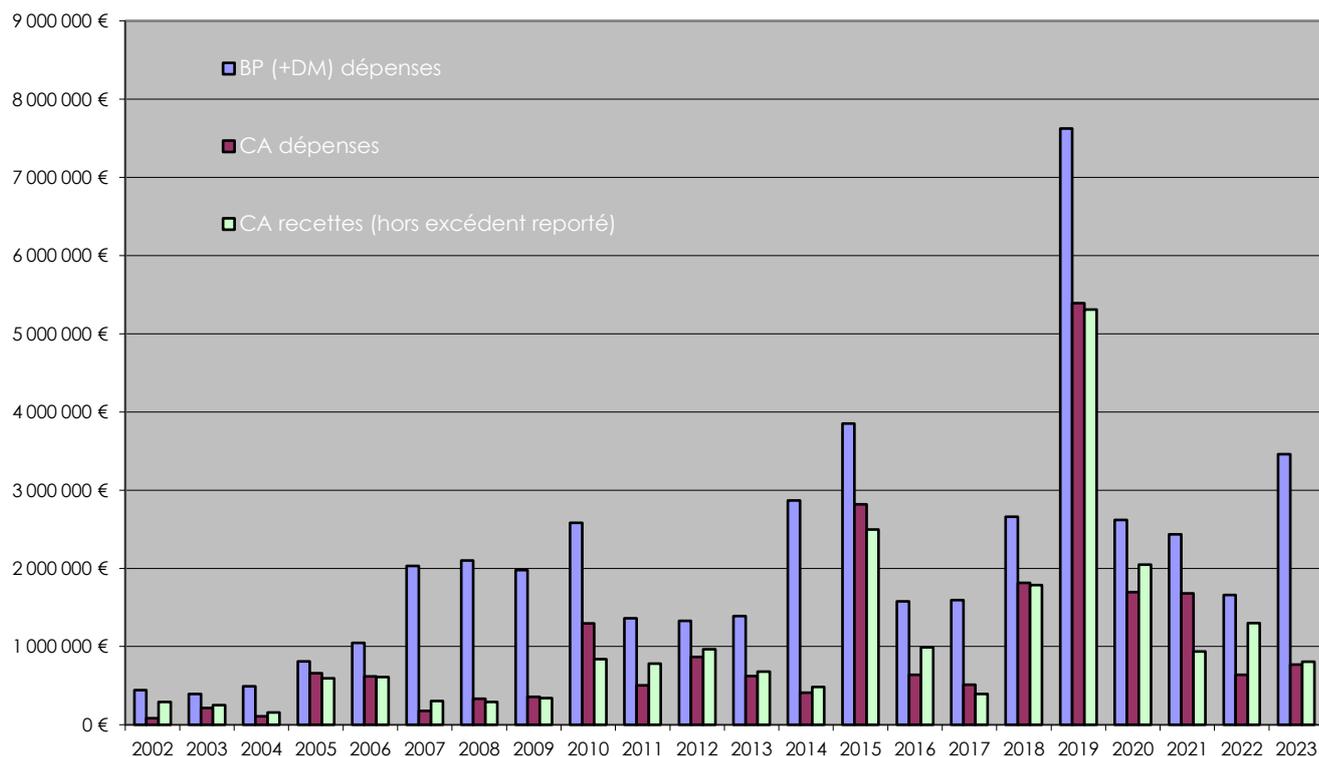
La mise en œuvre de ces 16 M€ de projets devra alors permettre le confortement des ressources propres, qui pourront être mobilisées pour partie à la poursuite de l'investissement (17 M€HT d'opérations prévues dans le plan de résilience de T2), et pour autre partie aux budgets nécessaires à la gestion et à l'entretien de l'infrastructure nouvelle ainsi réalisée.

Dépenses 770 K€

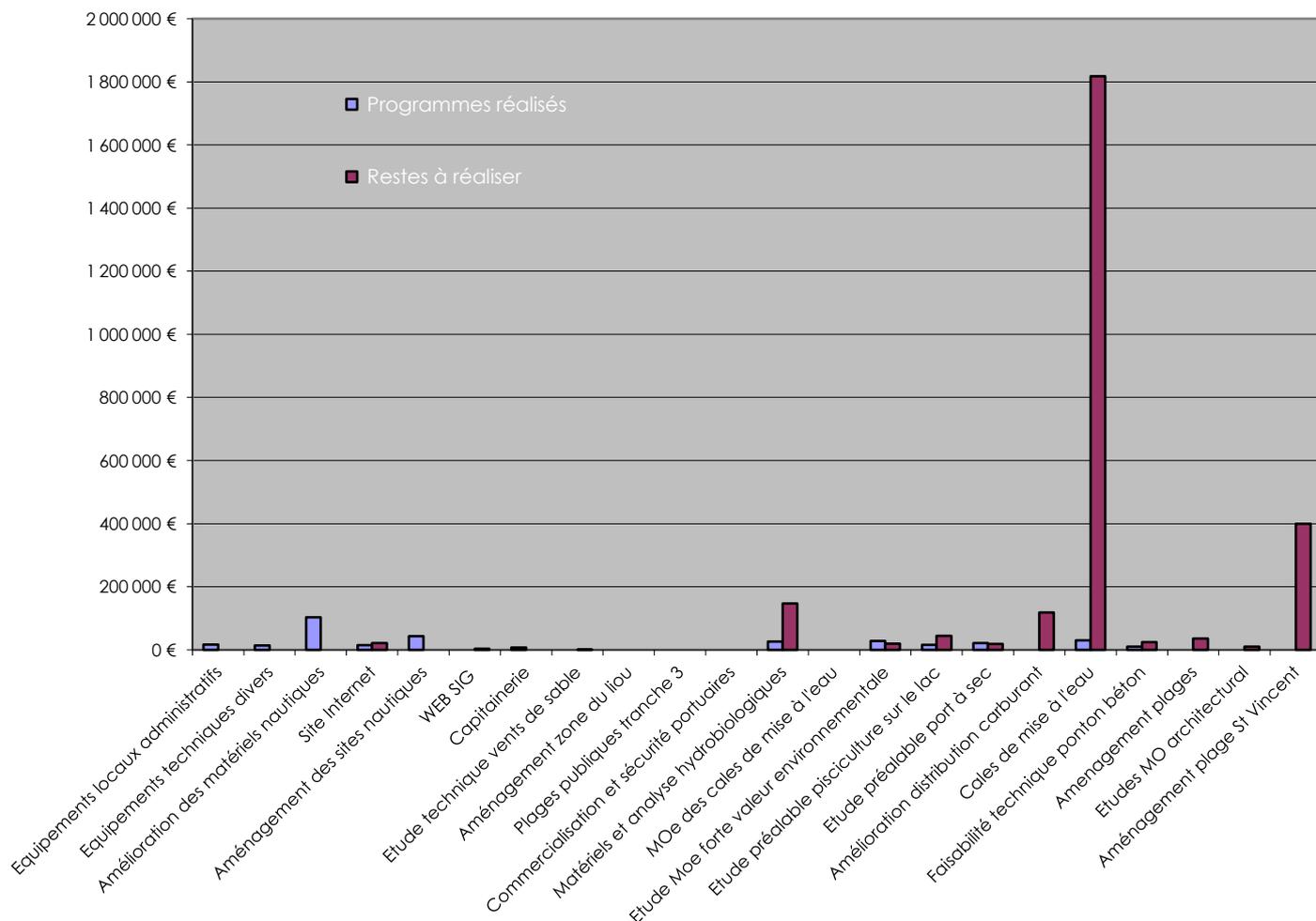


Recettes 902 K€

Evolution des dépenses de la section d'investissement depuis 2002



Etat de réalisation des Programmes d'investissement



La dette

Reste au 31/12/2023 le solde de remboursement des 3 emprunts « long terme », l'emprunt d'avance FCTVA ayant été entièrement remboursé en 2023 (150 K€)

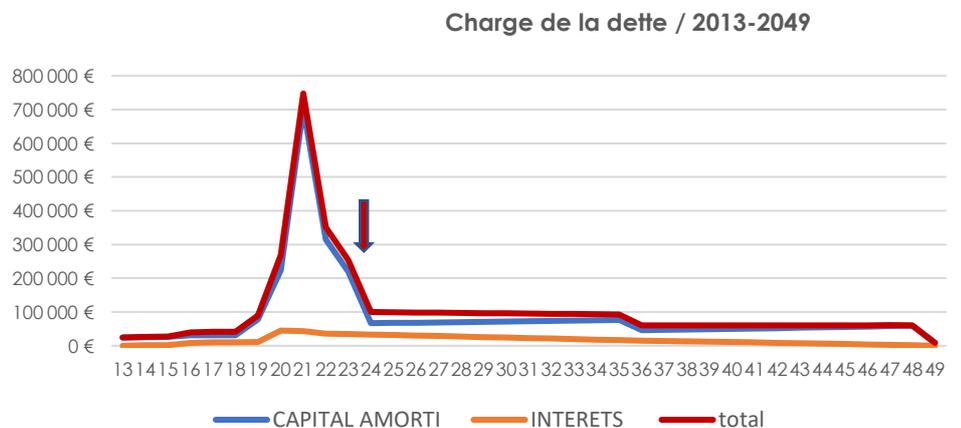
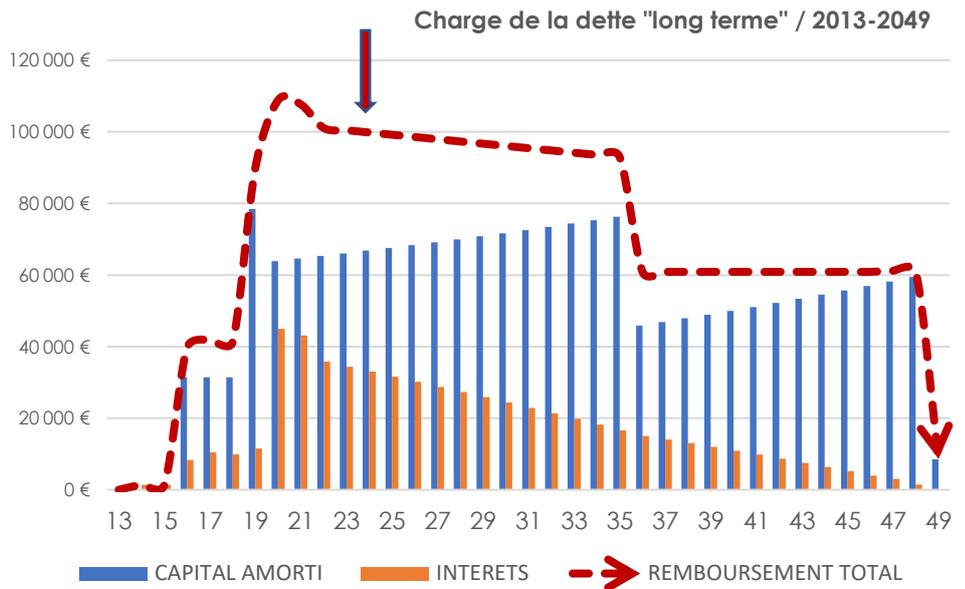
Les emprunts à plus longue échéance :

- stations d'avitaillement - > 2035
- capitainerie (2) -> 2049

Une charge de la dette qui sera de 100 000 € en 2024 (sauf emprunts « courts termes »)

Et à partir de 2036 = 60K€

(sauf emprunts supplémentaires)



L'endettement connu par la structure au 31 décembre ne concerne plus que les emprunts souscrits à long terme pour autofinancer certains investissements (stations-service en carburant et Capitainerie).

Emprunts « court terme »

Le S.M.A.DE.SE.P. a intégralement remboursé en 2023 le solde de l'emprunt de 850 000 € souscrit en 2019 afin de couvrir l'avance de TVA effectuée par la CCSP dans le cadre de l'opération « Capitainerie » réalisée sous co-maîtrise d'ouvrage (Crédit Agricole Alpes Provence - 24 mois - 0,75%).

Emprunts « long terme »

Trois emprunts ont été souscrits en soutien de programmes d'investissements :

- 628 000 € en 2015 pour le financement du programme « Ports propres » (Caisse des Dépôts et Consignation : 20 ans - Livret A + 1%)
- 1 150 000 € en 2018 pour le financement de la Capitainerie (Crédit Agricole Alpes Provence : 30 ans - 2,27%).
- 200 000 € en 2019 pour le financement complémentaire de la Capitainerie permettant de dégager l'autofinancement nécessaire à l'implantation de 2 nouveaux pontons (Crédit Agricole Alpes Provence : 30 ans - 1,74%).

L'encours de la dette syndicale au 31/12/2023 sur ces emprunts « long terme » est de 1 545 598 € (remboursement du capital). Cet encours est au total de 1 956 609 €, en y intégrant les intérêts de la dette (payés en fonctionnement).

La capacité de désendettement de l'établissement est ainsi de 3 ans et 2 mois sur cet encours en capital. Cette durée constitue un seuil acceptable au regard de la fragilité structurelle des recettes propres du S.M.A.DE.SE.P. (dépendance actuelle des produits portuaires au marnage du lac).

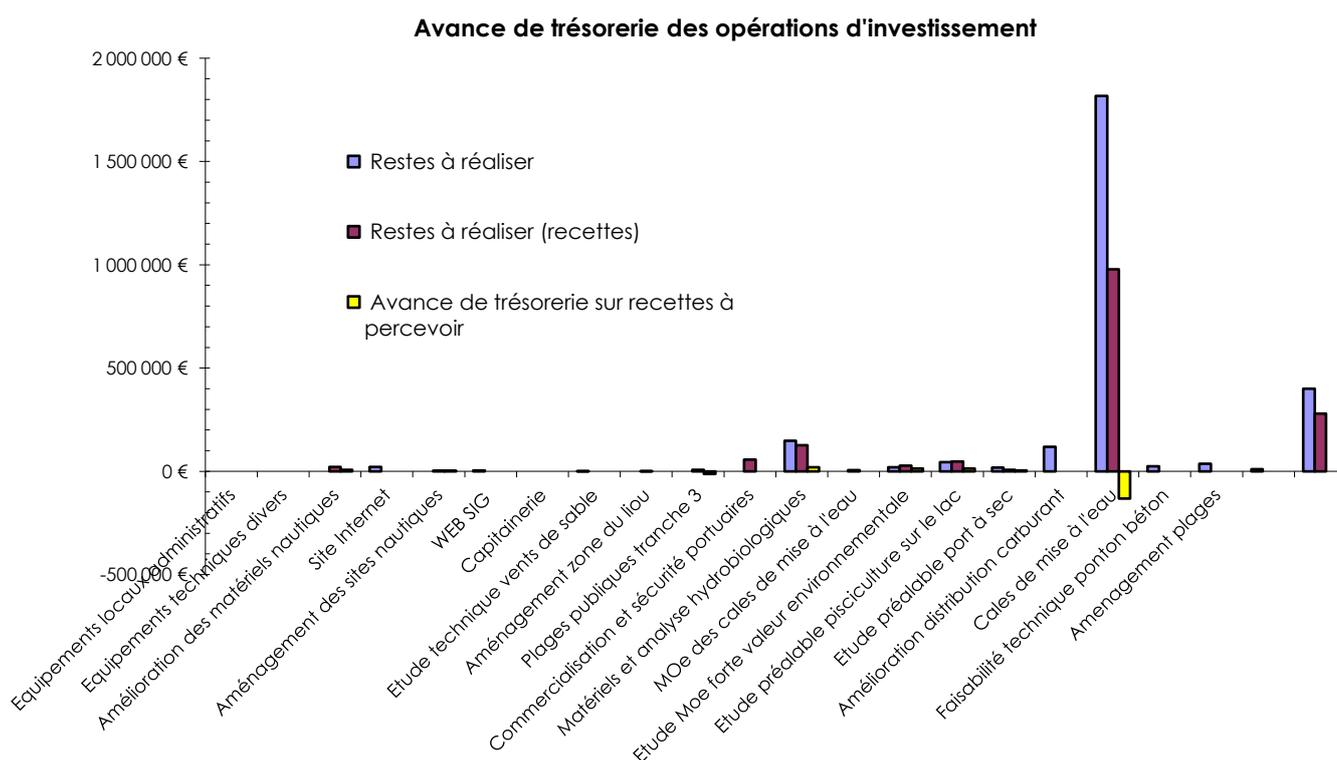
Le taux d'endettement sur l'encours « long terme » est de 59,67% (par rapport aux recettes globales de fonctionnement) contre 87,34 % en 2022 (et 67,07 % l'année précédente).

Ces éléments permettent de considérer le recours à de nouveaux emprunts « long termes » comme plausible dans le cas exclusif où ils financeraient des investissements suffisamment « productifs » pour en assumer la charge supplémentaire (pisciculture, chantier naval voire port à sec).

L'avance de trésorerie...

La réalisation des programmes d'investissement s'appuie pour beaucoup sur l'appel à subventions extérieures. Ce mécanisme visant à soulager l'effort de financement porté par les structures adhérentes au S.M.A.DE.SE.P. conduit à devoir opérer l'avance de trésorerie entre le moment de l'engagement de la dépense et celui du versement effectif de l'aide consentie pour cette même dépense.

Fin 2023, cette avance est inexistante au regard des versements anticipés effectués par les financeurs, et notamment l'Etat sur les études reposant sur le plan « Destination France ». A contrario même, l'avance de subvention perçue sur le programme « Cales de mise à l'eau » conduit à un solde de trésorerie globalement positif (de près de 50 K€) par rapport au niveau de dépenses engagées.



Les restes à réaliser 2023...

Le taux de réalisation de 22,26 % des dépenses prévisionnelles d'investissement correspond à une fourchette basse d'exécution budgétaire. Il s'explique essentiellement par le décalage existant entre la programmation budgétaire et la capacité technique de la mettre en œuvre (vote du BP en mars et réalisation des travaux à cote basse du lac). Il est également issu de la volonté syndicale que de prévoir par décision modificative de fin d'année 2023, des opérations à conduire sur l'hiver 2023-2024 (plages de Saint-Vincent-les-Forts).

Il est à noter que l'intégration des RAR en recettes et en dépenses conduit à un besoin d'autofinancement de 1,1 M€ environ, que l'excédent reporté ne couvre que partiellement : le solde théoriquement déficitaire après réalisation des RAR (sous couvert qu'ils soient intégralement reportés en 2024) pourra être compensé par emprunt « court terme » permettant d'assumer l'avance de trésorerie de ces programmes.

Fin 2023, 2 662 K€ d'opérations restes à réaliser en section d'investissement, dont :

- Amélioration de la distribution en carburant (118 K€)
- Aménagement de 3 cales de mise à l'eau (1 817 K€)
- Etude hydrobiologique (147 K€)
- Site Internet (22 K€)
- Etudes préalables (solde global de 130 K€)
- Plages de Saint-Vincent-les-Forts (400 K€)

Le bilan social

Le S.M.A.DE.SE.P. a poursuivi le confortement de ses effectifs en 2023 par la création d'un poste dédié à l'animation et l'élaboration technique du plan de résilience de Serre-Ponçon. Le service portuaire a été par ailleurs complété par un personnel contractuel venant pallier l'absence de longue durée de la Régisseuse titulaire. Décision a enfin été prise de maintenir pour une année supplémentaire le maître d'œuvre recruté pour le plan de résilience malgré le retour, après une année d'absence pour convenances personnelles, de la Chargée de mission « Tourisme ». Malgré une difficulté importante de recrutement de personnels saisonniers pour l'entretien estival des sites touristiques (1,5 poste n'a pas pu être doté), ces décisions ont eu pour conséquences d'accroître les effectifs syndicaux, pour une charge de travail majorée. 5 jours de formation ont été par ailleurs engagés sur l'exercice (formation « CACES », formation « M57 »).

Jours d'absence (arrêt maladie, COVID, garde d'enfant...) : 65 sur 2500 jours travaillés environ (soit un taux d'absence de 2,26%). Ce taux était de 2,18% pour 60j en 2022, 1,80% pour 40,5j en 2021 (17j d'absence en 2020, 16j en 2019 et 34j en 2018).

N'est pas pris en compte dans ce total l'arrêt maladie de longue durée (1 an) d'un personnel titulaire.

Dans le détail, ces jours d'absence se justifient, selon leur ordre d'importance, par les raisons suivantes :

- Garde d'enfants malades/décès : 42 jours (dont 36 jours pour enfant hospitalisé), soit 64,6%
- Arrêt maladie ordinaire : 13 jours (35,4%)

Données au 31 décembre 2023

Effectifs : 12,5 EqTP sur l'année (dont 10 Agents techniques, 7 personnels administratifs, 5 saisonniers / 6 femmes, 13 hommes). Les effectifs recrutés au cours de l'année sont les suivants :

- 8 personnels titulaires de la fonction publique (5 Agents de catégorie C ; 1 Agent de catégorie B ; 1 Agent de catégorie A, 1 Agent de catégorie A+)
- 5 personnels contractuels de la fonction publique (Agents de catégorie A et C, dont 1 agent en CDI)
- 5 personnels saisonniers (catégorie C) dont deux sur 5 mois, un sur 3 mois, un sur 2 mois et un sur 1 mois
- 3 personnels en remplacement, dont un personnel sur 6 mois (Régisseuse) et deux personnels pour l'entretien des locaux
- 1 personnel stagiaire (6 mois)

Age médian : 38 ans et 3 mois

Age moyen : 36 ans et 10 mois

Données au 31 décembre 2023 pour les seuls personnels permanents (temps partiel supérieur à 75%)

Age médian : 44 ans et 9 mois

Age moyen : 45 ans et 9 mois

Salaire médian brut : 3 598,32 €

Salaire moyen brut : 2 754,08 €

Ces données n'intègrent pas les décisions GIPA et Primes de pouvoir d'achat décidée en fin d'année 2023 (elles seront payées début 2024 pour l'année précédente).

Rapport d'écart maximum entre rémunérations : 2,1

Part moyenne du régime indemnitaire dans la rémunération brute : 15,43%

Part médiane du régime indemnitaire dans la rémunération brute : 16,58%

Les évolutions actées en 2023 avec plein effet pour 2024

- Le maintien du personnel (passé d'un temps plein à un 70% EqTP sur un profil de maître d'œuvre) pour l'alimentation du plan de développement résilient
- Le transfert corrélé du personnel d'animation « plan de résilience » sur le volet « Communication » du S.M.A.DE.SE.P.
- L'intégration des deux personnels saisonniers (5 mois) en tant que personnels titulaires de la fonction publique à raison de 50% annualisés pour l'un au 1^{er} janvier 2024) et d'un temps plein pour l'autre (à partir de septembre 2024).

.... et des prévisions pour poursuivre nos actions en 2024

Fonctionnement

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES PREVISIBLES

Charges de personnel	90 K€
Personnels extérieurs (SDIS)	30 K€
Charges à caractère général (inflation/imprévu/dépenses reportées)	225 K€
Amortissement des actifs 2024	10 K€
Charges financières	25 K€
Virement à la section d'investissement	720 K€

+ 1 100 K€

RECETTES SUPPLEMENTAIRES PREVISIBLES

Amélioration des ports publics, aux redevances d'AOT et des services Capitainerie	100 K€
Mécénat EDF "Résilience"	220 K€
Sécurisation de la navigation	-160 K€
Subventions en attente	10 K€
Subvention Agence de l'eau	15 K€
Actualisation des cotisations statutaires	55 K€
Amortissement des subv. 2023	20 K€
Excédents capitalisés 2023	700 K€
(Excédents capitalisés 2024)	200 K€

+ 1 060 K€

(+ 1 260 K€)

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES PREVISIBLES

Remboursement des emprunts (capital)	67 K€
Travaux en régie:	
Aménagements nautiques	20 K€
Equipements nautiques	50 K€
Site Internet	10 K€
Plages de St Vincent-les-Forts	140 K€
Etude granulométrie "plages"	-10 K€
Equipements divers	11 K€
Etude requalification théâtre de verdure	42 K€
Expérimentation ponton brise-lames	90 K€
Nettoyage des macrodéchets	660 K€

+ 1 080 K€

RECETTES SUPPLEMENTAIRES PREVISIBLES

FCTVA	30 K€
(Emprunt possible: avance FCTVA sur dépenses 2024)	540 K€
Amortissements réels 2024	160 K€
Virement de la section de fonctionnement	720 K€
Excédent reporté	130 K€
Subventions sur programmes	700 K€
Besoin d'autof. 2023	- 1100 K€

+ 640 K€

(+ 1 180 K€)

Investissement

Le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon : proposition de programmation à 5 ans

Plan de financement des sites fonctionnels relatifs à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance										
Axes	Actions	Opération	Déclinaison de l'action	Budgétisation totale (HT)	Financement ETAT	Financement Région	Financement SMADESEP			
Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique					30%	30%	Total	40%		
								Département des Hautes-Alpes	EPCI / Communes	Emprunt/Fond propre
A. DEVELOPPER ET PRESERVER L'ENVIRONNEMENT	Végétaliser les berges	Developper le confort d'accueil touristique	T1 : Arbrer les sites touristiques de bois vieux	22 000 €	6 600 €	6 600 €	8 800 €	4 400,00 €	4 400,00 €	
	Concevoir des espaces de médiation environnementale et patrimoniale.	Valoriser la faune locale de la plage de bois vieux	T1 : Créer et implanter des supports interactifs et ludiques sur le sentier entre le belvédère et la plage de bois vieux	11 000 €	3 300 €	3 300 €	4 400 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
Total des opérations de l'ambition 1				33 000 €	9 900 €	9 900 €	4 400 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site de Bois vieux - Rousset										
D. ADAPTER LES AMENAGEMENTS BALNEAIRES ET NAUTIQUES	Requalifier les plages balnéaires	Développer un confort d'accueil et un usage à -8 m	T1 : Positionnement de terrasse en bois et de restanques minérales	165 000 €	49 500 €	49 500 €	66 000 €	33 000,00 €	33 000,00 €	
	Requalifier la plage nautique	Création d'une plage nautique à la baie des Lionnets	T1 : apport de matériaux	22 000 €	6 600,00 €	6 600,00 €	8 800 €	4 400,00 €	4 400,00 €	
	Requalification des sanitaires.	Rénovation des 3 sanitaires	T1 : rénovation des sanitaires et de l'assainissement	38 500 €	11 550,00 €	11 550,00 €	15 400 €	7 700,00 €	7 700,00 €	
E. ADAPTER LES AMENAGEMENTS PORTUAIRES	Mettre en œuvre des cales de mise à l'eau	Création d'une cale de mise à l'eau sur le site de Bois vieux jusqu'à -20 m	T1 : Allongement de la cale existante à -20 m	442 000 €	132 600,00 €	132 600,00 €	176 800 €	88 400,00 €	88 400,00 €	
Total des opérations de l'ambition 2				667 500 €	200 250,00 €	200 250,00 €	267 000,00 €	133 500,00 €	133 500,00 €	
Ambition 3 : Diversifier l'économie lacustre en direction d'activités moins dépendantes du niveau du lac sur le site de Bois vieux - Rousset										
F. MIEUX ACCUEILLIR LA CLIENTELE TOUTE L'ANNEE	Sécuriser les flux touristiques	Structurer l'aire de stationnement existante	Restructurer le parking existant	385 000 €	115 500 €	115 500 €	154 000 €	77 000,00 €	77 000,00 €	
Total des opérations de l'ambition 3				385 000 €	115 500,00 €	115 500,00 €	154 000 €	77 000,00 €	77 000,00 €	
Total des opérations relatives à la CCSPVA				1 085 500 €	325 650 €	325 650 €	425 400 €	212 700 €	212 700 €	
Engagement prévisionnel annuel sur 5 ans				217 100 €	65 130 €	65 130 €	85 080 €	42 540 €	42 540 €	

Plan de financement des sites fonctionnels relatifs à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Commune	Site fonctionnel	Axes	Opération	Déclinaison de l'action	Total HT (tranche 1)	Financement Etat	Financement Région	Financement Europe	Financement SMADESEP					
									Total restant	40%				
										Département des Hautes-Alpes	EPCI/Communes	Emprunt/Fond propre		
CHARGES	Site de la baie Saint Michel	Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique sur le site de la Baie Saint Michel - Charges					30%	30%						
		C. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE	Faciliter l'accessibilité à l'électricité pour les plaisanciers	Disposer des bornes électriques sur le port	22 000,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €		8 800,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €			
		Total des opérations de l'ambition 1				22 000,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €		8 800,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	0,00 €	
		Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site de la Baie Saint Michel - Charges												
		D. ADAPTER LES AMENAGEMENTS BALNEAIRES ET NAUTIQUES	Adapter la plage de la baie St Michel à - 13 m	Démontage de la plage en enrobé reprofilage apport de matériaux	165 000 €	49 500,00 €	49 500,00 €		66 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €			
			Ajout de sanitaires sur la plage de la Baie Saint Michel	Extension de 2 wc	33 000,00 €	9 900,00 €	9 900,00 €		13 200,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €			
			Création d'un pôle sanitaire au port de la Baie Saint Michel	Ajout d'un bloc sanitaire et de douche en faveur de la clientèle portuaire	66 000,00 €	19 800,00 €	19 800,00 €		26 400,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €			
			Requalification de la structure de la baie Saint Michel	Construire un bâtiment adapté à l'exploitation des professionnels de la Baie Saint Michel et intégré au paysage.	66 000,00 €	19 800,00 €	19 800,00 €		26 400,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €			
		E. ADAPTER LES AMENAGEMENTS PORTUAIRES	Création d'un ponton sur le site de la Baie St Michel	Création d'un ponton de 84 m + 1 extension de 12 m sur celui existant + installation d'une caméra de surveillance	220 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €		88 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €			
			Implantation de pontons brise lame à la Baie Saint Michel	T1 : Etude d'agitation du plan d'eau T2 : mise en œuvre des pontons brise lame	2 233 000,00 €	669 900,00 €	669 900,00 €		893 200,00 €	446 600,00 €	446 600,00 €			
Création d'une cale de mise à l'eau sur le site de la Baie Saint Michel jusqu'à - 15 m	T1 : 1 création d'une cale adaptée à - 15 m		770 000,00 €	231 000,00 €	231 000,00 €		308 000 €	0,00 €	0,00 €	308 000,00 €				
Implanter un port à sec sur le site de la Baie Saint Michel	Positionner un port à sec afin de désaturer le stationnement dédié aux usagers du site		500 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €		200 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	50 000,00 €				
Total des opérations de l'ambition 2				4 053 000 €	1 215 900,00 €	1 215 900 €		1 621 200 €	631 600,00 €	631 600,00 €	358 000,00 €			
Ambition 3 : Diversifier l'économie lacustre en direction d'activités moins dépendantes du niveau du lac sur														
F. MIEUX ACCUEILLIR LA CLIENTELE TOUTE L'ANNEE	Mettre en œuvre une voie routière	Concevoir un accès aux véhicules motorisés afin de fluidifier la circulation	412 500,00 €	123 750,00 €	123 750,00 €		165 000 €	82 500,00 €	82 500,00 €					
Total des opérations de l'ambition 3				412 500 €	123 750,00 €	123 750,00 €		165 000 €	82 500,00 €	82 500,00 €	0,00 €			
	Site de Chanteloube	Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique sur le site de Chanteloube - Charges												
		B. DEVELOPPER LA MOBILITE DOUCE SUR LES RIVES DU LAC	Créer une liaison douce sur le site de Chanteloube	T2 : Aménager une voie pédestre de la zone du CNC à la pointe de Trémouille	550 000 €	165 000 €	165 000 €		220 000 €	110 000,00 €	110 000,00 €			
		Total des opérations de l'ambition 1				550 000 €	165 000 €	165 000 €		220 000 €	110 000,00 €	110 000,00 €	0,00 €	
		Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site de Chanteloube - Charges												
		D. ADAPTER LES AMENAGEMENTS BALNEAIRES ET NAUTIQUES	Adapter la plage de Trémouilles à - 15 m	T1 : Reprofilage avec apport de matériaux en complément de 2 enrochements	110 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €		44 000 €	22 000,00 €	22 000,00 €			
			Remplacement des sanitaires de Chanteloube (site du CNC)	Installation d'un bloc sanitaire	110 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €		44 000 €	22 000,00 €	22 000,00 €			
		E. ADAPTER LES AMENAGEMENTS PORTUAIRES	Création d'un ponton sur le site de Chanteloube	T1 : Installation d'un ponton de 108 m soit 48 places portuaires + installation d'une caméra de surveillance	220 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €		88 000 €	44 000,00 €	44 000,00 €			
			Création d'une cale de mise à l'eau sur le site de Chanteloube jusqu'à - 12 m	T1 : Création d'une cale en faveur des activités douces	148 500,00 €	44 550 €	44 550,00 €		59 400 €	29 700,00 €	29 700,00 €			
		Total des opérations de l'ambition 2				588 500	176 550 €	176 550 €		235 400 €	117 700,00 €	117 700,00 €	0,00 €	
		Ambition 3 : Diversifier l'économie lacustre en direction d'activités moins dépendantes du niveau du lac sur le site de Chanteloube - Charges												
F. MIEUX ACCUEILLIR notre clientèle toute l'année	Aménager un parking sur le site de Chanteloube	T1 : optimisation de 38 places de stationnement sur l'aire existante	55 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €		22 000 €	11 000,00 €	11 000,00 €					
Total des opérations de l'ambition 3				55 000 €	16 500 €	16 500 €		22 000 €	11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €			
Total des opérations				5 681 000,00 €	1 704 300,00 €	1 704 300,00 €	0,00 €	2 272 400,00 €	957 200,00 €	957 200,00 €	358 000,00 €			
CHARGES	Site de Combette et de Savin plage	Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique sur le site de Savines-le-lac					30%	30%						
		A. Développer et préserver l'environnement	Aménager une île aux oiseaux à vocation touristique et pédagogique	T1 : étude de faisabilité Développer un lieu destiné à la découverte de l'avifaune sauvage du lac	330 960,00 €	99 288,00 €	99 288,00 €		132 384,00 €	66 192,00 €	66 192,00 €			
		Total des opérations de l'ambition 1				330 960 €	99 288,00 €	99 288,00 €		132 384,00 €	66 192,00 €	66 192,00 €	0,00 €	
		Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site de Savines-le-Lac												
		D. Adapter les aménagements balnéaires et nautiques	Adapter la plage de Combette à - 15 m	Démontage de la plage en enrobé/apport de matériaux	163 900,00 €	49 170,00 €	49 170,00 €		65 560 €	32 780,00 €	32 780,00 €			
			Adapter la plage de Savin à - 15 m	Reprofilage et apport de matériaux. Création d'une canalisation d'eaux pluviales	165 000,00 €	49 500,00 €	49 500,00 €		66 000 €	33 000,00 €	33 000,00 €			
			Créer une plage nautique sur le site du théâtre de verdure	Requalification de la berge reprofilage à 21% de la plage nautique et apport de matériaux	185 650,00 €	55 695,00 €	55 695,00 €		74 260 €	37 130,00 €	37 130,00 €			
			Mise en place de sanitaires sur le Riou Bourdour	Installation de sanitaires automatiques avec raccordement	55 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €		22 000 €	11 000,00 €	11 000,00 €			
		E. Adapter les aménagements portuaires.	Implantation d'un ponton brise lame sur le port de la capitainerie	T1 : Etude d'agitation du plan d'eau T2 : mise en œuvre des pontons brise lame	2 200 000,00 €	660 000,00 €	660 000,00 €		880 000 €	440 000,00 €	440 000,00 €			
			Extension de la cale de mise à l'eau de la capitainerie à -20m	T1 : allongement de la cale existante	99 000,00 €	29 700,00 €	29 700,00 €		39 600 €	19 800,00 €	19 800,00 €			
Total des opérations de l'ambition 2				2 868 550 €	860 565 €	860 565,00 €		1 147 420,00 €	573 710,00 €	573 710,00 €	0,00 €			
Ambition 3 : Diversifier l'économie lacustre en direction d'activités moins dépendantes du niveau du lac sur le site de Savines-le-Lac														
F. Mieux accueillir notre clientèle toute l'année	Création d'une aire de stationnement souterraine sous le théâtre de verdure	T1 : étude de faisabilité T2 : création de 100 places de stationnements	55 000,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €		22 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €					
G. Développer une activité touristique et économique.	Mettre en œuvre un chantier naval et une programmation culturelle et touristique dédiée	T1 : étude de faisabilité technique et économique T2 : travaux	55 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €		22 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €					
Total des opérations de l'ambition 3				110 000 €	29 100,00 €	29 100,00 €		44 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	0,00 €			
Total des opérations				3 309 510,00 €	988 953,00 €	988 953,00 €		1 323 804,00 €	661 902,00 €	661 902,00 €	0,00 €			

	Axes	Opération	Déclinaison de l'action	Budgétisation totale (HT)	Financement ETAT	Financement Région	Financement Europe	Financement SMADESEP				
								40%			Total	
								Département des Hautes-Alpes	EPCI/Communes	Emprunt/fond propre		
SAUZE-DU-LAC	Site de port Saint Pierre	Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique sur le site de Port Saint Pierre			30%	30%						
		B. Développer la mobilité douce sur les rives du lac.	Créer une liaison entre la plage de Port Saint Pierre et le camping "Les berges du lac"	T1 : Création d'une voie pédestre entre la plage de Port Saint Pierre et le camping "Les berges du lac" sur la commune du Lauzet - Ubaye,	495 000,00 €	148 500,00 €	148 500,00 €		198 000 €	99 000,00 €	99 000,00 €	
		Total des opérations de l'ambition 1			495 000,00 €	148 500,00 €	148 500,00 €		198 000 €	99 000,00 €	99 000,00 €	0,00 €
		Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site de Port Saint Pierre										
	D. Adapter les aménagements balnéaires et nautiques.	Adaptation de la plage de Port Saint Pierre à - 15 m	T1 : accès au niveau inférieur et enrochement et extension de la plage par apport de matériaux et aménagement d'une aire de jeux	68 200,00 €	20 460,00 €	20 460,00 €		27 280 €	13 640,00 €	13 640,00 €		
	Total des opérations de l'ambition 2			68 200 €	20 460,00 €	20 460,00 €		27 280 €	13 640,00 €	13 640,00 €	0,00 €	
	Ambition 3 : Diversifier l'économie lacustre en direction d'activités moins dépendantes du niveau du lac sur											
	F. MIEUX ACCUEILLIR LA CLIENTELE TOUTE L'ANNEE	Mettre en œuvre une voie routière	Concevoir un accès aux véhicules motorisés afin de fluidifier la circulation	825 000,00 €	247 500,00 €	247 500,00 €		330 000 €	165 000,00 €	165 000,00 €		
	Total des opérations de l'ambition 3			825 000 €	247 500,00 €	247 500,00 €		330 000 €	165 000,00 €	165 000,00 €	0,00 €	
	Total des opérations				1 388 200,00 €	416 460 €	416 460 €		555 280 €	277 640,00 €	277 640,00 €	0,00 €
CROTS	Site des eaux douces	Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique sur le site des Eaux douces - Crots			30%	30%						
		A. DEVELOPPER ET PRESERVER L'ENVIRONNEMENT	Developper le confort d'accueil touristique	Arobrer le site par des essences locales durables	22 000,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €		8 800 €	4 400,00 €	4 400,00 €	
		Total des opérations de l'ambition 1			22 000 €	6 600,00 €	6 600,00 €		8 800 €	4 400,00 €	4 400,00 €	0,00 €
	Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site des Eaux douces - Crots											
	D. ADAPTER LES AMENAGEMENTS BALNEAIRES ET NAUTIQUES	Améliorer de l'accueil de la plage nautique des Eaux douces	T1 : Concassage de l'ensemble de la plage jusqu'à - 15m	99 000,00 €	29 700,00 €	29 700,00 €		39 600 €	19 800,00 €	19 800,00 €		
	Total des opérations de l'ambition 2			99 000,00 €	29 700,00 €	29 700,00 €		39 600 €	19 800,00 €	19 800,00 €	0,00 €	
Site de Chanterme	D. Adapter les aménagements balnéaires et nautiques.	Adapter la plage à - 9 m	T1 : Agrandissement de la plage engazonnée. Déblai pour ramener le niveau d'eau plus proche de la rive. Reprofilage/apport de matériaux, Renforcement et agrandissement merlon existant/végétalisation	343 750,00 €	103 125,00 €	103 125,00 €		137 500 €	68 750,00 €	68 750,00 €		
	Total des opérations de l'ambition 2			442 750,00 €	132 825,00 €	132 825,00 €		177 100 €	88 550,00 €	88 550,00 €	0,00 €	
Total des opérations				464 750 €	139 425 €	139 425 €		185 900 €	92 950,00 €	92 950,00 €	0,00 €	
CONFLUENCE DURANCE LAC	Site d'Embrun, de Baratier et de Puy Sanitères	Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique sur le site de la queue de retenue			30%	30%						
		A. Développer et préserver l'environnement	Valoriser l'ancien lit de la Durance	T1 étude de faisabilité; Mise en œuvre d'une zone ludo environnementale intégrant des espaces de loisirs et de valorisation de la faune et de la flore	239 196,00 €	71 759,00 €	71 759,00 €		95 678,40 €	47 839,20 €	47 839,20 €	
		C. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE	Faciliter l'accessibilité à l'électricité pour les plaisanciers	Disposer des bornes électriques sur le port	27 500,00 €	8 250,00 €	8 250,00 €		11 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	
		Total des opérations de l'ambition 1			266 696 €	80 009 €	80 009 €		106 678 €	53 339,20 €	53 339,20 €	0,00 €
	Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site de la queue de retenue											
	D. ADAPTER LES AMENAGEMENTS BALNEAIRES ET NAUTIQUES	Adapter la plage nautique de Chadenas à - 8m	Reprise sous œuvre de la digue pour abaissement de l'aire d'échouage des pontons	88 000,00 €	26 400,00 €	26 400,00 €		35 200 €	17 600 €	17 600,00 €		
	Total des opérations de l'ambition 2			88 000 €	26 400 €	26 400,00 €		35 200 €	17 600,00 €	17 600,00 €	0,00 €	
Ambition 3 : Diversifier l'économie lacustre en direction d'activités moins dépendantes du niveau du lac sur le site de la queue de retenue												
G. Développer une activité touristique et économique	Développer une filière dédiée à la valorisation de la nite	Etude économique et technique	55 000,00 €	0 €	16 500 €	27 500 €	11 000 €	0 €	0,00 €	11 000,00 €		
Total des opérations de l'ambition 3			55 000 €	0 €	16 500 €	27 500 €	11 000 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €		
Total des opérations				409 696 €	106 409,00 €	122 909,00 €	27 500,00 €	152 878 €	70 939,20 €	70 939,20 €	11 000,00 €	
PRUNIERES	Site du planier	Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique sur le site de Prunières			30%	30%						
		C. Accompagner la transition énergétique	Faciliter l'accessibilité à l'électricité pour les plaisanciers	T1 : Disposer des bornes électriques sur le port	51 000 €	15 300 €	15 300 €		20 400 €	10 200,00 €	10 200,00 €	
		Total des opérations de l'ambition 1			51 000 €	15 300,00 €	15 300,00 €		20 400 €	10 200,00 €	10 200,00 €	0,00 €
	Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site de Prunières											
	D. Adapter les aménagements balnéaires et nautiques.	Création d'une plage nautique sur le site du Planier	T1 : apport de matériaux	55 000 €	16 500,00 €	16 500,00 €		22 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €		
		Remplacement du bloc sanitaire existant	T1 : Remplacement des sanitaires et création des réseaux secs et humides	154 000 €	46 200,00 €	46 200,00 €		61 600,00 €	30 800,00 €	30 800,00 €		
	Total des opérations de l'ambition 2			209 000,00 €	62 700,00 €	62 700,00 €		83 600,00 €	41 800,00 €	41 800,00 €	0,00 €	
Ambition 3 : Diversifier l'économie lacustre en direction d'activités moins dépendantes du niveau du lac sur le site de Prunières												
F. Mieux accueillir notre clientèle toute l'année	Requalification de l'aire de stationnement (RN94)	T1 : optimisation de l'espace de stationnement + enrobé à réaliser	55 000 €	16 500 €	16 500 €		22 000 €	11 000 €	11 000,00 €			
Total des opérations de l'ambition 3			55 000 €	16 500 €	16 500 €		22 000 €	11 000 €	11 000,00 €	0,00 €		
Total des opérations				315 000 €	94 500,00 €	94 500,00 €	0,00 €	126 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	0,00 €	
Total des opérations relatives à la CCSP				11 568 156 €	3 450 047 €	3 466 547 €	27 500 €	4 490 262 €	2 123 631 €	2 123 631 €	369 000 €	
Engagement prévisionnel annuel sur 5 ans				2 313 631 €	690 009 €	693 309 €	5 500 €	898 052 €	424 726 €	424 726 €	73 800 €	

Plan de financement des sites fonctionnels relatifs à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Commune	Site fonctionnel	Axes	Actions	Opération	Total HT (Tranche 1)	Financement Etat	Financement Région	Financement Europe	Financement SMADESEP					
									Total	Département des Alpes de Haute-Provence	EPCI/Communes	Emprunt/Fond propre		
UBAYE SERRE-PONCON	Site de Saint Vincent-les-forts	Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique sur le site de Saint Vincent-les-forts et de la Bréole					30%	30%		Total	40%			
		A. DEVELOPPER ET PRESERVER L'ENVIRONNEMENT	Améliorer le concept d'îlots flottants végétalisés	Concevoir une végétation aquatique, lieu de reproduction et d'habitation aquacole	420 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €		168 000,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €			
		Total des opérations de l'ambition 1					420 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €	168 000,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €		
		Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site de Saint Vincent-les-forts et de la Bréole												
		D. ADAPTER LES AMENAGEMENTS BALNEAIRES ET NAUTIQUES	Requalifier les plages balnéaires	Adapter la plage à - 10 m	450 000,00 €	135 000 €	135 000 €		90 000,00 €		36 000,00 €	54 000,00 €		
		E. ADAPTER LES AMENAGEMENTS PORTUAIRES	Adapter les pontons	Création d'un ponton sur le site de Saint Vincent-les-forts	242 000,00 €	72 600,00 €	72 600,00 €		96 800,00 €	48 400,00 €	48 400,00 €			
			Mettre en œuvre des cales de mise à l'eau	Extension de la cale de mise à l'eau à - 19 m	420 000,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €		168 000,00 €			168 000,00 €		
		Total des opérations de l'ambition 2					1 112 000,00 €	333 600,00 €	333 600,00 €	0,00 €	354 800,00 €	48 400,00 €	84 400,00 €	222 000,00 €
		Ambition 3 : Diversifier l'économie lacustre en direction d'activités moins dépendantes du niveau du lac sur le site de Saint Vincent-les-forts et de la Bréole												
		G. DEVELOPPER UNE ACTIVITE TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE	Développer une pisciculture	Implanter un espace d'exploitation	2 880 000 €	PM	PM	2 016 000,00	864 000,00	0,00	0,00	864 000,00		
Total des opérations de l'ambition 3					2 880 000 €			2 016 000,00	864 000,00	0,00	0,00	864 000,00		
Total des opérations					4 412 000 €	459 600,00 €	459 600,00 €	2 016 000,00	1 386 800,00	132 400,00	168 400,00	1 086 000,00		
LAUZET - UBAYE	Site de Champinsson et Pareou	Ambition 1 : Lutte contre les effets du réchauffement climatique sur le site du Lauzet-Ubaye					30%	30%		Total	40%			
		A. Développer et préserver l'environnement.	Concevoir des espaces de médiation environnementale et patrimoniale	Mettre en valeur l'ancien village d'Ubaye	369 660,00 €	110 898,00 €	110 898,00 €		147 864,00 €	73 932,00 €	73 932,00 €			
		Total des opérations de l'ambition 1					369 660 €	110 898,00 €	110 898,00 €	147 864,00 €	73 932,00 €	73 932,00 €	0,00 €	
		Ambition 2 : Adaptation des infrastructures nautiques à la baisse du niveau de l'eau sur le site du Lauzet-Ubaye												
		D. ADAPTER LES AMENAGEMENTS BALNEAIRES ET NAUTIQUES	Requalifier les plages nautiques.	Création de deux plages nautiques sur le site de Champinsson et Pareou	88 000 €	26 400 €	26 400 €		35 200 €	17 600 €	17 600 €			
		Total des opérations de l'ambition 2					88 000 €	26 400 €	26 400 €	35 200 €	17 600 €	17 600 €	0 €	
Total des opérations relatives au site du Lauzet-Ubaye					457 660,00 €	137 298,00 €	137 298,00 €		91 532,00 €	91 532,00 €	0,00 €			
Total des opérations de la CCVUSP					4 869 660 €	596 898 €	596 898 €	2 016 000 €	1 569 864 €	223 932 €	259 932 €	1 086 000 €		
Engagement prévisionnel annuel sur 5 ans					973 932 €	119 380 €	119 380 €	403 200 €	313 973 €	44 786 €	51 986 €	217 200 €		

Membres Adhérents :
Département des Alpes de Haute-Provence – Département des Hautes-Alpes,
Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Communauté de Communes Serre-Ponçon - Val d'Avance
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon

*Document établi par les services
administratifs du S.M.A.DE.SE.P. ©*

Visé par le Président le 2/02/2024

*Validé par le Bureau du Comité syndical le
7/02/2024*

Membres Adhérents :

Département des Alpes de Haute-Provence – Département des Hautes-Alpes,
Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Communauté de Communes Serre-Ponçon - Val d'Avance
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon